9. Annexes

Annexe 1 : cartes de synthèse du secteur Bargy-Glières-Môle

Annexe 2 : tableau de mesures accompagnant les cartes de synthèse

Annexe 3 : documents cartographiques utilisés lors des ateliers techniques

Annexe 4 : focus sur la franchissabilité autoroutière

Annexe 5 : structures et personnes ayant participé aux études complémentaires Vallée de l'Arve en 2013

Annexe 1

Cartes de synthèse du secteur Bargy-Glières-Môle

Les documents suivants sont les synthèses cartographiques élaborées à l'issue de plusieurs versions dynamiques et évolutives (V0, V1 et V2) débutées dès les ateliers techniques participatifs, discutées en comité technique de suivi et soumises systématiquement aux collectivités pour avis, remarques et compléments.

La carte globale du secteur Bargy-Glières-Môle présente le réseau écologique du territoire, ses continuums verts (boisés, forestiers, arborés), jaunes (espaces agricoles, milieux ouverts), bleus (cours d'eau, plans d'eau, réseau de zones humides), ses corridors terrestres à enjeu, ses ruptures de corridors (aquatiques et terrestres) et les points de diagnostic/mesures identifiés, discutés et validés tout au long de l'étude préalable. NB : Ces continuum et corridors n'ont pas été définis à l'échelle parcellaire.

Les cartes focus sud et nord du secteur Bargy-Glières-Môle présentent en plus le type de rupture de corridors (artificielle ou naturelle), les points diagnostics/mesures susceptibles d'être pris en charge par d'autres outils que le contrat corridors (contrat de rivière, par exemple) ou n'amenant pas d'actions concrètes, une évaluation du niveau de priorité (faible, moyen, fort) pour chacun de ces points, ainsi que les points dédiés en partie ou en totalité à la problématique des franchissements autoroutiers.

Cet état des lieux est toutefois susceptible d'être modifié en fonction de l'évolution des connaissances complémentaires et ders actions menées sur le secteur dans les mois à venir. Certaines actions impactant, favorablement ou non, le fonctionnement des corridors écologiques devront alors être intégrées au fur et à mesure dans le diagnostic du territoire.

Etude de base pour l'élaboration d'un contrat corridors :

Carte de synthèse du secteur Bargy / Glières - Môle

1:40'000

Décembre 2013, FRAPNA 74, CHG

Légende

Eléments de l'étude de base

- Délimitation du secteur d'étude
- Continuum bleu
- Continuum vert
- Continuum jaune
- Autoroutes
- Voies ferrées
- Rupture de corridor
- Corridor terrestre à enjeux

Mesures préconisées

- Mesure ponctuelle
- Mesure surfacique
- Mesure linéaire

Cartographie réalisée par
Dumusque Damien
hepia
Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève

Etude de base pour l'élaboration d'un contrat corridors :

Carte de synthèse du secteur Sud
Bargy / Glières - Môle

1:20'000

Décembre 2013, FRAPNA 74, GIG

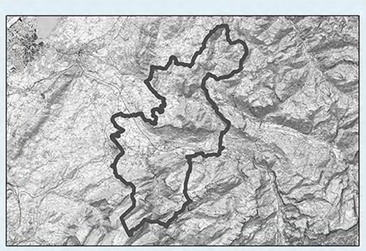

Légende

Eléments de l'étude de base

- Délimitation du secteur d'étude
- Continuum bleu
- Continuum vert
- Continuum jaune
- Corridor terrestre à enjeux
- Autoroute
- Voies ferrées

Rupture de corridor
- Naturelle
- Artificielle

Mesures préconisées

- Mesure ponctuelle
- Mesure surfacique
- Mesure linéaire
- Mesure contrat corridors
- Mesure hors contrat corridors
- Mesure franchissement autoroutier

Priorité
- Faible
- Moyenne
- Forte

Fond de plan : IGN Topo 25 / fév. 2012

Cartographie réalisée par
Dumusque Damien
hepia
Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève

Etude de base pour l'élaboration d'un contrat corridors :

Carte de synthèse du secteur Nord
Bargy / Glières - Môle

1:20'000

Décembre 2013, FRAPNA 74, ChG

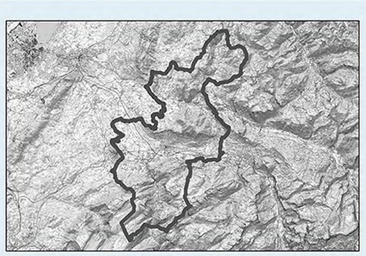

Légende

Eléments de l'étude de base

- Délimitation du secteur d'étude
- Continuum bleu
- Continuum vert
- Continuum jaune
- Corridor terrestre à enjeux
- Autoroute
- Voies ferrées

Rupture de corridor
- Naturelle
- Artificielle

Mesures préconisées

- Mesure ponctuelle
- Mesure surfacique
- Mesure linéaire
- Mesure contrat corridors
- Mesure hors contrat corridors
- Mesure franchissement autoroutier

Priorité
- Faible
- Moyenne
- Forte

Fond de plan : IGN Topo 25 / fév. 2012

Cartographie réalisée par
Dumusque Damien
hepia
Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève

Annexe 2

Tableau de mesures accompagnant les cartes de synthèse

Le tableau suivant présente, pour chaque point localisé sur la carte de synthèse, un diagnostic étayé quant à la fonctionnalité du réseau écologique du secteur Bargy-Glières-Môle. Les différentes versions de ce tableau ont été largement diffusées auprès des collectivités, du comité de suivi et de plusieurs partenaires techniques pour avis, remarques et compléments.

La colonne *diagnostic* précise le type d'élément diagnostiqué : obstacle, rupture de corridors, ouvrage de franchissement, continuum (vert, jaune, bleu), zone réservoir, zone relais,…, les organismes ayant participé au diagnostic (*source* : identification du point, *données* : informations complémentaires, *expertise* : contrôle de terrain), l'année ou les années de diagnostic (2010 et/ou 2013).

La colonne *enjeux* reprend les principaux enjeux discutés et validés lors du COPIL dédié aux contrats corridors en vallée de l'Arve en novembre 2011. A noter, un point diagnostic/mesures peut correspondre à plusieurs enjeux.

Les colonnes *volets contrat corridors* reprennent les quatre grands axes d'actions communs à tous les contrats corridors : volet réglementaire, volet travaux, volet études, volet animations.

Les colonnes *continuum et types de mesures* précisent pour chaque point si la mesure préconisée est ponctuelle, linéaire ou surfacique et le(s) type(s) de continuum concerné(s). A noter, un point diagnostic/mesure peut correspondre à plusieurs types de continuum.

Les colonnes *évaluation et justification des niveaux de priorité* permettent de hiérarchiser les points selon des critères biologiques (*ex* : présence d'espèces de cohérence Trame Verte et Bleue pour la région, c'est-à-dire espèces ayant besoin de continuités écologiques pour leur pérennisation et pour lesquelles la région porte une responsabilité nationale), écologiques (*ex* : composante prioritaire pour le fonctionnement écologique global du secteur, corridors d'intérêt régional,…), technique et politique (*ex* : faisabilité des actions, prise en charge possible par d'autres outils que le contrat corridors, degré d'urgence de l'action préconisée,…). A noter : au vu de la difficulté inhérente au continuum aquatique (multiplicité d'outils, d'acteurs, de politiques), un groupe de travail thématique s'est constitué afin de discuter des points/mesures de la trame bleue et de leur hiérarchisation.

Etude de base complémentaire pour l'élaboration d'un contrat corridors 2013
Secteur Bargy-Glières-Môle

Enjeu 1: Maintenir les connexions biologiques d'intérêt supra-local
Enjeu 2 : Assurer le franchissement des infrastructures linéaires
Enjeu 3 : Assurer les continuités et les connexions des cours d'eau et de leurs milieux périphériques
Enjeu 4 : Inventorier et préserver les interfaces milieu agricole/milieu forestier
Enjeu 5 : Mieux connaître et gérer les secteurs accidentogènes
Enjeu 6 : Animer, sensibiliser et valoriser

En bleu: point n'amenant pas d'actions, point dont les actions sont pertinentes à une autre échelle ou mesures susceptibles d'être prises en charge par un autre outil que le contrat corridors

Point	Situation géographique		Description et diagnostic du point	Enjeu(x)						Volet(s) contrat corridors				Continuum			Type de mesure			Evaluation du niveau de priorité	justification du niveau de priorité
	Commune	Localisation		1	2	3	4	5	6	REG (réglementation)	TRA (travaux)	ETU (études)	ANI (animations)	vert	bleu	jaune	ponctuelle	linéaire	surfacique		
1	Viuz-en-Sallaz	D907, au niveau du lieu-dit *Les carrières*	**Espace de déplacement**. Voie de déplacement particulièrement bien utilisée et localisée entre *mont de Vouan* et *bois de Chaubon*. Secteur accidentogène : cerfs, chevreuils et sangliers. Un panneau *« traversée de faune sauvage sur 3000 m »* à l'entrée du secteur et présence d'un radar à proximité. Sur ce secteur précis, pas d'indication de limitation de vitesse, ni de réflecteur *(source: atelier technique 2, expertise FRAPNA 2013).*	X				X	X	Préserver durablement l'espace de déplacement.	Mettre en place des mesures anti-collisions.		Assurer une animation auprès du Conseil général pour les mesures anti-collisions.	X		X		X		forte	Voie de déplacement prioritaire dans un corridor d'intérêt régional.
2	Viuz-en-Sallaz	Espace de déplacement particulièrement bien utilisé entre *mont de Vouan* et *bois de Chaubon.*	**Corridor d'intéret régional**. Milieux de qualité : boisements, prairies. L'espace est traversé par la D907 et la D292. D907 : panneau "*traversée de faune sauvage sur 3000 m"* . Une petite partie avec réflecteurs. Vitesse rapide des automobilistes. D'ailleurs, nombreuses collisions observées au niveau *des Carrières*. D292 : passages fonctionnels entre *Brégny* et *chez les Bourguignons*. Limitation parfois à 50 km/h, mais absence de panneau « *traversée de faune sauvage* ». Clôtures présentes mais souvent franchissables. A noter, le long d'une partie de la D292 et le long de la petite route des meulières de Vouan, un fossé avec potentiel faunistique et floristique *(source: atelier technique 2, expertise FRAPNA 2013).*	X				X	X	Maintenir durablement les espaces de déplacement.	Mettre en œuvre des mesures locales de limitation de la vitesse.		Assurer une animation auprès du Conseil général pour les mesures anti-collisions. Assurer un veille quant à l'urbanisation en périphérie.	X		X		X		forte	Corridor d'intérêt régional
3	Viuz-en-Sallaz, Fillinges	*Col de Ludran, Gouille aux morts, et secteurs proches*	**Réseau écologique sonneur à ventre jaune.** Le Mont de Vouan est un bastion du sonneur à ventre jaune, espèce de cohérence Trame Verte et Bleue pour la région. Plusieurs secteurs identifiés comme spots pour l'espèce (avec reproduction observée): - *col de Ludran:* site connu depuis lontemps comme un bastion de l'espèce, même si la population a fortement décliné ces dernières années (multiples facteurs: engins motorisés, ramassages ponctuels, fermeture naturelle des sites de reproduction,...) - alentours de la *gouille aux morts*, connus pour abriter sporadiquement l'espèce. Enfin, entre ces stations et sur secteurs proches, des présences plus ou moins connues ou restant à définir. Le plan de gestion en cours de rédaction sur le Mont de Vouan pourrait par ailleurs intégrer un volet sonneur *(source: groupe herpétologique 74 2013, expertise: FRAPNA 2013).*	X					X	Rappeler la réglementation concernant l'utilisation des engins motorisés sur les secteurs forestiers.	Préserver les habitats à sonneurs (même si par définition milieux temporaires qui se créent et se détruisent régulièrement). Recréer des milieux de substitution sur les secteurs les plus menacés et créer des habitats-relais destinés à optimiser le fonctionnement en réseau écologique de l'espèce.	Etudier la création d'un réseau écologique sonneur à ventre jaune (et autres espèces d'amphibiens) sur le Vouan.	Réfléchir à l'opportunité d'une communication autour de l'espèce. Assurer une animation auprès des communes limitrophes pour une action concertée.	X	X			X		forte	Espèce de cohérence TVB pour la région. Le Vouan est un bastion d'importance départementale pour l'espèce.

Point	Situation géographique		Description et diagnostic du point	Enjeu(x)						Volet(s) contrat corridors				Continuum			Type de mesure			Evaluation du niveau de priorité	justification du niveau de priorité
	Commune	Localisation		1	2	3	4	5	6	REG (réglementation)	TRA (travaux)	ETU (études)	ANI (animations)	vert	bleu	jaune	ponctuelle	linéaire	surfacique		
4	Viuz-en-sallaz	*Le Déluge*	**Continuum boisé/tronçon accidentogène/zone réservoir.** Boisement connecté à la ripisylve du Foron via la traversée de la D12, particulièrement accidentogène pour la grande faune (sangliers, chevreuils). Complexe de zones humides : phragmitaie, gouilles, mares forestières,... Zone botaniquement connue pour *Liparis loselii* et *Cypripedium calceolus* et inscrite en ZNIEFF de type 1 *"marais du déluge"*. Vaste zone de dépôt de matériaux minéraux au dessus et zone de dépôts de matériaux et de déchets verts le long du chemin longeant la zone humide. Problématique d'embroussaillement et d'enboisement de certains secteurs humides. Micro-habitats favorables aux reptiles : tas de copeaux, billes de bois, blocs rocheux,...*(source: Denis Jordan - botaniste- lors de l'atelier technique 2, données: chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc 2013, expertise FRAPNA 2013).*	X				X	X		Assurer une gestion courante et une restauration de certains secteurs en voie de fermeture. Veiller sur les espèces végétales invasives (solidage, notamment) et mettre en œuvre des mesures de gestion, sur la base du volontariat (type MAET). Mettre en place des mesures anti-collisions.		Assurer une animation auprès du Conseil général pour les mesures anti-collisions. Assurer une animation agricole.	X	X				X	forte	Boisement situé sur un corridor fonctionnel, mais particulièrement accidentogène. Zone humide d'intérêt patrimonial.
5	Viuz-en-sallaz	Secteurs *Limonet, Le Coudray, la Chavanne*	**Zone réservoir botanique**. Coteaux secs connus pour une importante richesse botanique (12 à 15 espèces d'orchidées). Coteaux dispersés , parfois de petites surfaces et en cours d'embroussaillement, pour certains. Le complexe de pelouses englobe une ZNIEFF de type 1 *"Pelouse sèche entre le Limonet et le Coudray" (source: Denis jordan lors de l'atelier technique 2, données: chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc 2013, expertise: FRAPNA 2013).*				X				Mettre en œuvre un entretien courant ou une restauration le cas échéant, sur la base du volontariat (type MAET).	Inventorier précisément la faune et flore. Etudier les connexions inter-coteaux.	Assurer une animation agricole.			X			X	moyenne	Habitats d'intérêt, mais inventaires préalables à l'évaluation de l'état de conservation et à des éventuelles interventions techniques.
6	Viuz-en-Sallaz	Lieu dit *La pêche , Chemin de la Gruy*	**Zone réservoir.** Pinède sur argile. Intérêt botanique certain, notamment par la présence de nombreuses espèces d'orchidées. Attention à la dynamique de colonisation ligneuse, par l'épicéa et le genévrier, notamment. Le secteur est traversé par de nombreux petits sentiers (présence d'une petite cabane) et bien fréquenté par la grande faune (chevreuils et sangliers). *(source: Denis Jordan lors de l'atelier technique 2, expertise: FRAPNA 2013)*				X			A intégrer dans l'inventaire départemental des zones humides et dans les documents d'urbanisme.	Assurer un suivi quant à la colonisation ligneuse et mise en œuvre d'une intervention, le cas échéant.	Zone à étudier plus en détail.		X	X			X	forte	Pinède sur argile, milieu d'intérêt, et risque de fermeture de certains secteurs.
7	Viuz-en-Sallaz, Ville en sallaz	Chefs lieux de Ville et Viuz en Sallaz sur les cours d'eau confluents au lieu dit *Chez Maillet*	**Continuum aquatique**. Les cours d'eau passent dans les deux chefs lieux. La ripisylve est fine globalement. Pour le cours d'eau à l'ouest : ripisylve fonctionnelle (passage et ombrage). Pour celui à l'est : rupture dans les lotissements et busage sous route, sinon fonctionnel (passage et ombrage). Une réouverture à ciel ouvert semble techniquement très compliquée *(source: atelier technique 2, données: CC4R 2013, expertise FRAPNA 2013).*			X					Renforcer les ripisylves dans les tronçons les moins fonctionnels.				X			X			moyenne	Réouverture à ciel ouvert techniquement difficile, mais amélioration de la ripisylve souhaitable, en particulier pour la trame verte.

Point	Situation géographique		Description et diagnostic du point	Enjeu(x)						Volet(s) contrat corridors				Continuum			Type de mesure			Evaluation du niveau de priorité	justification du niveau de priorité
	Commune	Localisation		1	2	3	4	5	6	REG (réglementation)	TRA (travaux)	ETU (études)	ANI (animations)	vert	bleu	jaune	ponctuelle	linéaire	surfacique		
8	Viuz en sallaz	Lieu dit *Bucquigny,* intersection du Foron et de la D200c	**Continuum aquatique/obstacle.** Longueur du seuil : 10-12 m, hauteur : 2-2.5 m, enrochements non jointifs, fosses d'appels existantes, radier rugueux. Celui-ci est de plus précédé en aval d'un autre obstacle ne semblant pas forcémment infranchissable pour la truite fario. Ces seuils en enrochement ont d'ailleurs été classés en 2 (franchissable) et 3 (position intermédiaire) pour la truite. Il y a par ailleurs une procédure contrat de rivière sur le bassin versant de la Menoge *(source: SM3A lors de l'atelier technique 2, données: CC4R, FDP74 2013, expertise FRAPNA 2013).*			X					A améliorer pour optimiser la fonctionnalité du continuum.				X			X			forte	Optimiserait la fonctionnalité d'un grand linéaire, mais dépendant plus généralement du rétablissement de la continuité du Foron de Fillinges.
9	Ville-en-Sallaz	à l'ouest du secteur *Verteau dessous*	**Continuum agricole.** Complexe de prairies plus ou moins utilisées comme parcours et pâturage bovin (quelques chevaux aussi sur certaines parcelles). Quelques piquetages de ligneux (églantiers, aubépines,…) et bouquets de ligneux (cornouillers, chênes, noisetiers,…). Milieux pouvant s'avérer très favorables aux espèces des espaces agricoles extensifs (pie-grièche écorcheur) et aux espèces de lisière (reptiles, insectes,…). Intérêt entomologique certain (au moins lépidoptères). Les boisements contigus sont principalement constitués de feuillus (érables, tilleuls, noisetiers, hêtres, chênes,…) et recèlent des micro-habitats favorables à la biodiversité forestière (gros arbres, arbres morts, fissurés,…). *(source: commune de Viuz-en-Sallaz lors de l'atelier techhnique 2, données: chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc 2013, expertise FRAPNA 2013).*				X				Assurer une veille quant à la colonisation ligneuse et entretien/restauration le cas échéant, en favorisant par ailleurs les effets-lisières. Mettre en œuvre des mesures de gestion sur la base du volontariat (outil de type MAET).	Inventorier les secteurs prairiaux (insectes, reptiles, oiseaux et flore).	Assurer une animation agricole.	X		X			X	moyenne	Secteur à priori écologiquement fonctionnel mais qui gagnerait à être étudié.
10	Ville-en-Sallaz, La Tour	*Lac du Môle* et zone humide du *Thy (*face au lac, de l'autre côté de la D200c, le long du cours d'eau)	**Zone réservoir/ zone relais/continuum.** Complexe de zones humides et milieux annexes (boisements): - *Zone humide du Thy :* atterrissement, envahissement total par l'ortie et présence de dépôts de déchets verts. - *Lac du Môle* : présence du castor, espèce de cohérence Trame Verte et Bleue pour la région, accédant au site par le Thy. Le boisement au sud du lac est un excellent corridor pour la grande faune, notamment pour atteindre le corridor d'intérêt régional identifié sur les communes de la Tour et Ville-en-Sallaz (barbelés 3 fils pouvant néanmoins entraver l'utilisation des parcelles agricoles périphériques). D'après le garde du secteur, le renard fréquente allègrement la zone, chevreuils et sangliers traversent la départementale et colverts se font régulièrement percutés sur la D200c. A noter, une étude est en cours, portée par la CC4R. Une procédure ENS sur le lac du Môle devrait permettre la mise en place d'un plan de gestion *(source: divers intervenants lors de l'atelier technique 2, données: garde du lac, CC4R, chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc 2013, expertise: FRAPNA 2013).*	X		X			X	Préserver durablement l'ensemble du complexe écologique.	Restaurer les espaces agricoles humides dégradées bordant le Thy. Mettre en œuvre des mesures de gestion au niveau des parcelles du pourtour du Thy sur la base du volontariat (outil de type MAET).	Etudier finement l'utilisation du complexe de zones humides et des boisements associés comme corridors, zones réservoirs ou zones relais.	Assurer une animation agricole pour la gestion des zones humides du Thy	X	X				X	forte	Participe au corridor d'intérêt régional, présence du castor (espèce de cohérence TVB pour la région).

Point	Situation géographique		Description et diagnostic du point	Enjeu(x)						Volet(s) contrat corridors				Continuum			Type de mesure			Evaluation du niveau de priorité	justification du niveau de priorité
	Commune	Localisation		1	2	3	4	5	6	REG (réglementation)	TRA (travaux)	ETU (études)	ANI (animations)	vert	bleu	jaune	ponctuelle	linéaire	surfacique		
11	La Tour, Ville-en-Sallaz	entre le nord *de la forêt de Saint-Jeoire* et le sud de la *pointe des Brasses*	**Corridor d'intérêt régional**, entre forêt de St Jeoire et pointe des Brasses, extrêmement contraint par les infrastructures linéaires (D9, D29 et D907) et l'urbanisation. *Secteur cimetière/D9* : passage de part et d'autre de la route d'accès au cimetière (environ 100m de large). Une clôture agricole électrique 1 fil le long de la D9 peut limiter les déplacements. La vitesse est limitée à 50 km/h car en ville, mais pas de panneau "*traversée de la faune sauvage".* *D29 :* espace de traversée d'environ 100/150 m de large, en partie dans un virage. Pas de limitation de vitesse, ni de panneau « *traversée de faune sauvage* ». *D907 coté Brasses* : passage limité par les zones urbanisées et par un muret en bord de route. Une vingtaine de m réellement exploitable pour la traversée ! (partie boisée à l'ouest de la carrière). La vitesse est limitée à 50km/h mais rarement respectée… Selon le chef d'exploitation de la carrière Rossetto, chevreuils et sangliers se font parfois écrasés. Des chamois sont aussi observés à proximité de la carrière. La faune qui a réussi à traverser la D907 coté carrière peut exploiter la partie boisée ou traverser la carrière d'ouest en est, le long du chemin de Vernant , pour rallier des secteurs plus favorables (sentier des Brasses). A noter, le PLU de la Tour a réduit la surface d'exploitation de la carrière qui avait tendance à s'étendre. *D907 côté forêt de Saint-Jeoire:* des clôtures barbelés (3 fils) peuvent contraindre un peu plus les déplacements *(source: commune de la Tour et divers intervenants lors de l'atelier technique 2, données: responsable de la carrière, CC4R 2013, expertise FRAPNA 2013).*	X				X	X	Espace de déplacement à conserver impérativement.	Mettre en place des mesures de réduction de la vitesse et de sensibilisation des automobilistes (panneaux *"traversée de la faune sauvage").* Gérer les clôtures pour une meilleure perméabilité.		Assurer une animation auprès du Conseil général pour les mesures anti-collisions. Assurer une animation agricole pour la gestion des clôtures.			X		X		forte	Partie intégrante d'un corridor d'intérêt régional. Les voies de déplacement sont localement très contraintes et nécessitent impérativement une préservation/restauration.

Point	Situation géographique		Description et diagnostic du point	Enjeu(x)						Volet(s) contrat corridors				Continuum			Type de mesure			Evaluation du niveau de priorité	justification du niveau de priorité
	Commune	Localisation		1	2	3	4	5	6	REG (réglementation)	TRA (travaux)	ETU (études)	ANI (animations)	vert	bleu	jaune	ponctuelle	linéaire	surfacique		
12	La Tour	*Sur le feu*	**Réservoir de biodiversit**é. Zone humide comprenant phragmitaie, boisements humides (saules, frênes), réseau de fossés,…entourée d'une zone tampon agricole au nord et à l'ouest, contigüe au bois de Viuz au sud. Le secteur participe par ailleurs au fonctionnement du corridor d'intérêt régional identifié sur La Tour et Ville-en-Sallaz. A proximité, un plan d'eau sur le parking du camping avec larves d'amphibiens. Nombreuses menaces observées : atterrissement des roselières, nombreuses zones de dépôts (tontes, matériaux terreux, gravats,…), grosses stations d'invasives (solidages et renouées géantes). *(source: SM3A lors de l'atelier technique 2, données: CC4R, chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc 2013, expertise: FRAPNA 2013).*	X		X			X	Préserver la zone humide et les zones tampons agricoles. Maintenir la connexion de la zone avec le corridor forêt de St Jeoire/pointe des Brasses.	Créer des dépressions en eau pour la constitution d'un réseau batrachologique (plan d'eau du camping, lac de Môle) Réouvrir certains fossés Gérer les invasives Restaurer les phragmitaies. Mettre en œuvre des mesures de gestion au niveau des parcelles du pourtour du Thy, sur la base du volontariat (outil de type MAET).		Assurer une animation agricole pour la gestion des zones humides du Thy.	X	X				X	forte	Zone humide, milieu d'intérêt et partie intégrante d'une trame bleue (réseau de zones humides) et verte (reliée au corridor d'intérêt régional)
13	La Tour	*La tour d'en bas*	**Continuum agricole**. Vaste secteur agricole permettant la connexion forêt de St Jeoire et lac du Môle, voire l'utilisation du corridor d'intérêt régional *(expertise: FRAPNA 2013).*	X					X	Préserver le foncier agricole.			Assurer une veille sur l'urbanisation le long de la D9, de la D20 et de la D200.			X		X		forte	Continuum agricole participant au fonctionnement écologique globlal du secteur.
14	Saint-Jean-de-Tholome	3 secteurs: *La chainaz , Fin Froide , Bovère*	**Continuum jaune**. Réseau de parcelles agricoles avec menace potentielle due à la dynamique d'embroussaillement et risque de pertes d'habitats ouverts. *Secteur Bovère:* zone de prairie bien fleurie (intérêt pour l'entomofaune) avec quelques fils électriques pour les zones de pâturage. Corridor fonctionnel. S*ecteur Fin froide:* prairie pâturée par des génisses, grignotage de la forêt sur la prairie. *Secteur La chainaz:* prairie *Arrhenterion* avec vieux vergers et quelques zones mésophiles avec *Mésobromion* dégradé *(source: commune de Saint-Jean de Tholome lors de l'atelier technique 2, données: chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc 2013, expertise: FRAPNA 2013).*				X		X	Préserver le foncier agricole.	Assurer une veille quant à la dynamique d'embroussaillement. Rafraichir et optimiser les lisières. Entretenir les milieux par fauche ou par pâturage raisonné (mise à disposition de points d'eau pour réoccuper l'espace et pratiquer un entretien courant). Mettre en place des mesures de gestion sur la base du volontariat (type MAET).		Assurer une animation agricole et une animation foncière auprès des propriétaires et des agriculteurs.			X			X	faible	Continuum fonctionnel, mais une gestion prenant aussi en compte l'interface milieu ouvert/milieu fermé pourrait optimiser la biodiversité du secteur.

Point	Situation géographique		Description et diagnostic du point	Enjeu(x)						Volet(s) contrat corridors				Continuum			Type de mesure			Evaluation du niveau de priorité	justification du niveau de priorité
	Commune	Localisation		1	2	3	4	5	6	REG (réglementation)	TRA (travaux)	ETU (études)	ANI (animations)	vert	bleu	jaune	ponctuelle	linéaire	surfacique		
15	Saint-Jean-de-Tholome	*Les Pauses*	**Continuum aquatique/obstacle**. Seuil naturel: longueur 6 mètres, hauteur 3 mètres (en amont, succesion de seuil naturels puis buse de 8m sous le pont). Infranchissable pour la truite fario *(source: SM3A lors de l'atelier technique 2, expertise: FRAPNA 2013).*			X										X		X			faible	Aucun aménagement envisagé car seuil naturel.
16	Saint Jeoire	Entre Pouilly et St Jeoire	**Axe de déplacement sur continuum agricole et forestier**. Traversée de la D26 possible au niveau des parcelles agricoles (bovins), malgré la présence d'une clôture électrique 1 fil. La faune ne peut rejoindre l'espace boisé qu'au niveau du chemin le long de la chapelle ou au niveau du talus, car une partie de la lisière forestière est aménagée avec des filets anti-éboulements. La vitesse est limitée par la présence de passages piétons de part et d'autre de la zone de potentielle traversée. La route et le *chemin de la Ravoire* sont aisément franchissables et les espaces agricoles sont préservés (une seule nouvelle construction). Nombreuses collisions de chevreuils observées sur le secteur *(source: ACCA lors de l'atelier technique 2, expertise: FRAPNA 2013).*	X				X	X	Voie de déplacement à préserver, notamment de part et d'autre de la D26.			Assurer une animation auprès du Conseil général pour les mesures anti-collisions.	X		X		X		forte	Voie de déplacement particulièrement utilisée par la grande faune.
17	Saint-Jeoire	Entre Pouilly et Onnion	**Axe de déplacement et de traversée de la D 26**, très étroite. Zone de traversée restreine , entre deux virages. Présence d'un panneau " *traversée de faune sauvage ",* mais vitesse parfois rapide… La voie de traversée est contrainte par des filets anti-éboulements et des parapets. La faune descendant a la possibilité de récupérer le chemin pour atteindre les parcelles agricoles en contre-bas. Collisions de chevreuils observées sur le secteur *(source: ACCA lors de l'atelier technique 2, expertise: FRAPNA 2013).*	X				X	X	Voie à préserver, notamment les parcelles agricoles en contre-bas.	Mettre en place des mesures de ralentissement de la vitesse.		Assurer une animation auprès du Conseil général pour les mesures anti-collisions.	X		X		X		moyenne	Peu de menaces le long de la D26 à ce niveau. L'enjeu de préservation se situe surtout au niveau des risques de collision et du maintien des parcelles agricoles en contre-bas.
18	Saint-Jeoire	Entre Pouilly et Onnion	**Axe de déplacement** . Voie de traversée de la D 26, très étroite, extrêmement réduite (après le tunnel au niveau de la petite route descendante), contrainte de part et d'autre par des aménagements (murets), par la topographie. Virages qui limitent la visibilité et vitesse des automobilistes parfois rapide *(source: ACCA lors de l'atelier technique 2, expertise: FRAPNA 2013).*					X			Mettre en place des mesures de ralentissement de la vitesse.		Assurer une animation auprès du Conseil général pour les mesures anti-collisions.	X				X		moyenne	Pas de menaces sur la voie de déplacement, mais risques de collisions.
19	Saint Jeoire	*Gorges du Risse* , près du tunnel	**Continuum aquatique/obstacle sur le Risse.** Obstacle naturel: pas de franchissabilité piscicole *(source:SM3A lors de l'atelier technique 2, expertise: FRAPNA 2013).*			X									X		X			faible	Aucun aménagement envisagé car seuil naturel.
20	Saint Jeoire	*Le Risse* – lieu dit *les Emottais*	**Continuum aquatique** sur le Risse. Potentielle prise d'eau pour l' hydroélectricité qui pourrait entrainer une diminution de débit. A ce jour, aucun projet concret, ni connaissance d'un quelconque maitre d'ouvrage *(source: Asters lors de l'atelier technique 2, données: CC4R 2013, expertise: FRAPNA 2013).*			X			X				Assurer une veille sur un éventuel projet.		X		X			faible	Uniquement une veille.

Point	Situation géographique		Description et diagnostic du point	Enjeu(x)						Volet(s) contrat corridors				Continuum			Type de mesure			Evaluation du niveau de priorité	justification du niveau de priorité
	Commune	Localisation		1	2	3	4	5	6	REG (réglementation)	TRA (travaux)	ETU (études)	ANI (animations)	vert	bleu	jaune	ponctuelle	linéaire	surfacique		
21	Saint Jeoire	Ruisseau *le Hisson* traversant St Jeoire	**Continuum aquatique.** Cours d'eau à fond caillouteux/graveleux (voire blocs localement), étroit avec berges étroites (parfois inexistantes localement) et traversant les routes via des ouvrages hydrauliques de natures diverses. Le cours d'eau serpente aussi en propriété privée. Il est important de mieux comprendre le fonctionnement du cours d'eau : il est très poissonneux alors qu'en très mauvais état d'un point de vue continuité et hydromorphologie. Une étude sera d'ailleurs réalisée par le Contrat de Rivière Risse et Giffre *(source: SM3A lors de l'atelier technique 2, données: CC4R 2013, expertise: FRAPNA 2013).*			X							Une étude est à venir par le contrat de rivière Risse et Giffre.			X			X		forte et pris en compte par le contrat de rivière.	Fort intérêt piscicole. Actions dans le cadre du contrat de rivières Risse et Giffre.
22	Saint-Jeoire	*Pont du Risse /LaTournoire*	**Continuum aquatique.** Seuil naturel en aval de pisciculture: infranchissable. Par ailleurs, forte présence d'espèces végétales invasives *(source: atelier technique 2, données: CC4R, expertise: FRAPNA 2013).*			X									X			X			faible	Aucun aménagement envisagé car seuil naturel.
23	Saint-Jeoire	*Les Nœuds*	**Zone réservoir.** Pelouse sèche connue pour la présence de l'œillet superbe et du papillon apollon. Plus largement, intérêts entomologiques potentiels mais à confirmer (lépidoptères et orthoptères, notamment). Le site est utilisé en partie comme parcours bovin. Attention à la dynamique d'occupation par l'églantier et le chardon. Le secteur fait partie du périmètre du contrat de territoire ENS de la CC4R *(source: Denis Jordan- botaniste- lors de l'atelier technique 2, données: chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc, CC4R 2013, expertise: FRAPNA 2013).*				X				Assurer une veille sur la dynamique végétale et entretien/restauration le cas échéant. Mettre en place des outils de gestion (type MAET), un plan de gestion pastorale, sur la base du volontariat,…	Mener des inventaires entomologiques.	Assurer une animation agricole et une animation foncière.			X			X	moyenne	Secteur à priori peu menacé, mais des inventaires, à articuler avec la démarche ENS, permettraient d'évaluer finement la valeur patrimoniale du secteur.
24	Saint-Jeoire	Espace entre *Môle* et *Sur Don*	**Espace de déplacement/obstacles**. Voie de déplacement coupée par la D907, la D26 et la D306. D907 : au niveau des carrières, traversée très compliquée par la présence de murs, murets, glissières de sécurité, grillages anti-éboulement,…et par la topographie du secteur. D26 : grillages et clôtures empêchant ou limitant très fortement les traversées (après *la Corbaz*). Le Risse ne permet pas non plus de franchir la D26 (berges souvent impraticables, absence de banquettes sous le pont, niveau d'eau et débit parfois très importants). D306 : des voies de passages sont encore présentes. Espace de déplacement au final très peu fonctionnel et, lorsqu'il est utilisé malgré tout, particulièrement accidentogène (grande faune, notamment cerfs et chevreuils) sur la D907 et la D26 *(source: ACCA lors de l'atelier technique 2, données: CC4R 2013, expertise: FRAPNA 2013).*	X				X			Mettre en place de mesures anti-collisions. Analyser finement les voies de déplacements. Si l'analyse le préconise, réfléchir sur la nécessité de voies de déplacement alternatives (davantage fonctionnelles et plus sécurisées).		Assurer une animation auprès du Conseil général pour les mesures anti-collisions.	X		X			X		forte	Espace extrêmement contraint, plus ou moins facilement utilisé par la grande faune. Nombreuses collisions sur les quelques voies relictuelles utilisables.
25	Saint-Jeoire	*Pont du Giffre*	**Continuum aquatique/menace** Ancienne décharge réhabilitée et clôturée. Secteur identifié comme point noir dans l'étude des nappes stratégiques du SAGE de l'Arve *(source: SM3A lors de l'atelier technique 2, données: CC4R 2013, expertise: FRAPNA 2013).*			X			X				Assurer une veille sur la qualité de l'eau.		X			X			forte, mais aspect qualitatif de l'eau, hors contrat corridors.	Point noir d'ores et déjà identifié par le SAGE.

Point	Situation géographique		Description et diagnostic du point	Enjeu(x)						Volet(s) contrat corridors				Continuum			Type de mesure			Evaluation du niveau de priorité	justification du niveau de priorité
	Commune	Localisation		1	2	3	4	5	6	REG (réglementation)	TRA (travaux)	ETU (études)	ANI (animations)	vert	bleu	jaune	ponctuelle	linéaire	surfacique		
26	Onnion	Secteur *d'Amoulin* et entre *Amoulin* et Mégevette	**Espace de déplacement**. Deux voies de traversées potentielles : entre Amoulin et Onnion et au niveau de la bâtisse en bois. Cette dernière (ainsi que ponctuellement les filets/clôtures) contraignent un peu plus l'espace de déplacement. L'ouvrage hydraulique aussi présent est inutilisable du fait de sa configuration, de sa localisation et de son accessibilité. La vitesse est limitée à 70 km/h *(source: ACCA lors de l'atelier technique 2, expertise: FRAPNA 2013).*	X						Espaces de part et d'autre de la départementale à préserver durablement , notamment les espaces ouverts agricoles relictuels.				X		X			X	forte	Une des rares voies de traversée utilisable entre Onnion et Megevette.
27	Onnion	*Plaine Joux* et alentours	**Zone réservoir/zones relais** - to*urbière acide (avec tremblants),* près de c*hez Béné,* s'inscrivant dans un réseau de zones humides. Nombreuses pontes de grenouilles rousses asséchées. Attention à la gestion des espaces buissonnants à proximité (des phytosanitaires seraient utilisés). Suite à la parution d'un arrêté préfectoral d'autorisation d'enneigement artificiel, un inventaire complémentaire des zones humides sur le domaine skiable a été demandé (mesure compensatoire). L'inventaire des zones humides de la station des Brasses a d'ores et déjà été réalisé. - *plan d'eau,* près de Bouttecul*:* lors de la création de la retenue des Brasses un réseau hydrographique a été créé pour la surverse. *(source: SM3A, LPO lors de l'atelier technique 2 , données: CC4R, chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc 2013, expertise: FRAPNA 2013).*			X			X	Préserver durablement le réseau de zones humides.	Mettre en place des outils de gestion (type MAET), un plan de gestion pastorale, sur la base du volontariat,…	Etudier le fonctionnement hydraulique. Etudier les connexions entre les zones humides du secteur.	Assurer une animation agricole.		X				X	forte	Tourbières, habitats d'intérêt patrimonial et zones refuges pour de nombreuses espèces (odonates, amphibiens, plantes dites "froides"). L'action devra par ailleurs être conduite au niveau du réseau de zones humides.
28	Mégevette	*Pointe de Miribel*	**Zone réservoir** avec potentiel enjeu tétras lyre (espèce de cohérence Trame Verte et Bleue pour la région). Quelques secteurs encore favorables à l'espèce. Embroussaillement ponctuel (églantiers,...) et surtout gros problèmes de dérangement (nombreux sentiers parallèles, présence de chiens non tenus en laisse, pas de réglementation visible) *(source: commune de Megevette lors de l'atelier technique 2, données: chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc 2013, expertise: FRAPNA 2013).*				X		X		Gérer la fréquentation Mettre en œuvre un entretien courant si la dynamique de végétation est réellement préjudiciable aux tétras. Mettre en place des outils de gestion (type MAET), un plan de gestion pastorale, sur la base du volontariat,…		Assurer une animation agricole et auprès des ACCA. Assurer une animation auprès des communes limitrophes pour une action concertée.			X			X	forte	tétras lyre, espèce de cohérence TVB pour la région.

Point	Situation géographique		Description et diagnostic du point	Enjeu(x)						Volet(s) contrat corridors				Continuum			Type de mesure			Evaluation du niveau de priorité	justification du niveau de priorité
	Commune	Localisation		1	2	3	4	5	6	REG (réglementation)	TRA (travaux)	ETU (études)	ANI (animations)	vert	bleu	jaune	ponctuelle	linéaire	surfacique		
29	Mégevette et autres communes limitrophes	*Le Haut Féron*	**Zone réservoir** avec enjeu tétras (espèce de cohérence Trame Verte et Bleue pour la région). Espace potentiellement favorable au tétras lyre avec, localement, un embroussaillement (aulnes, érables, églantiers) et une hauteur de végétation pouvant être défavorable à l'espèce. A priori, peu de dérangement humain (sentier relictuel peu, voire très peu emprunté, traversant la zone) *(source: commune de Megevette lors de l'atelier technique 2, données: chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc 2013, expertise: FRAPNA 2013).*				X		X		Assurer un entretien courant des secteurs les plus défavorables au tétras lyre (débroussaillage paturage mixte bovins, ovins et caprins,…). Mettre en place des outils de gestion (type MAET), un plan de gestion pastorale, sur la base du volontariat,…		Animations agricoles et auprès des ACCA.			X			X	forte	tétras lyre, espèce de cohérence TVB pour la région.
30	Mégevette, Onnion	*Ruisseau de Fillian*	**Continuum aquatique/obstacles** sur le ruisseau le Fillian (3 seuils identifiés). *Confluence avec le Risse, au niveau de la station d'épuration* : seuil de la scierie (hauteur 2.5 à 3 m, 6-7 m de longueur, peu de fosse d'appel, radier difficilement franchissable). Infranchissable et se révèlant limitant pour la truite fario. *Aval du ruisseau de Fillian au niveau du pont* : seuil (hauteur de 60 cm, lame d'eau limitante, fosse d'appel existante). Difficilement franchissable. *Amont du pont à l'aval du ruisseau de Fillian* : seuil naturel franchissable. Par ailleurs, étude en cours par le SM3A *(source: SM3A lors de l'atelier technique, expertise: FRAPNA 2013).*			X					Connexions à restaurer, selon les résultats de l'étude du SM3A.				X			X		forte	Le rétablissement de la continuité réouvrirait un important linéaire pour la faune aquatique.
31	Mégevette	De part et d'autre de la D26, entre *chez Molliat* et *les Crêts*	**Continuum agricole/espace de déplacement.** Espaces de qualité, très peu contraints par des clôtures. La D26 est en ligne droite, la visibilité est bonne. Absence de panneau « *traversée de faune sauvage* » et parfois vitesse rapide des automobilistes (collisions chevreuils observées). A noter, une construction en limite. Les projets d'urbanisation devront tenir compte des voies de déplacement *(source: ACCA lors de l'atelier technique 2, expertise: FRAPNA 2013).*	X					X	Préserver durablement l'espace de déplacement.			Assurer une animation auprès du Conseil général pour les mesures anti-collisions. Assurer une veille quant aux projets d'urbanisation.			X		X		moyenne	Espace de déplacement particulièrement fonctionnel, mais peu de menaces à priori. Une veille peut néanmoins être préconisée.
32	Mégevette	De part et d'autre de la D26, entre *chez Fernet* et *Le Nanterret*	**Continuum agricole.** Espaces de qualité, très peu contraints par des clôtures. La D26 est en ligne droite, la visibilité est bonne. Absence de panneau « *traversée de faune sauvage* », et parfois vitesse rapide des automobilistes (pourtant limitée à 50 km/h car en milieu « *urbain* ») *(source: ACCA lors de l'atelier technique 2, expertise: FRAPNA 2013).*	X					X	Préserver durablement l'espace de déplacement.			Assurer une animation auprès du Conseil général pour les mesures anti-collisions. Assurer une veille quant aux projets d'urbanisation.			X		X		moyenne	Espace de déplacement particulièrement fonctionnel, mais peu de menaces à priori. Une veille peut néanmoins être préconisée.

Point	Situation géographique		Description et diagnostic du point	Enjeu(x)						Volet(s) contrat corridors				Continuum			Type de mesure			Evaluation du niveau de priorité	justification du niveau de priorité
	Commune	Localisation		1	2	3	4	5	6	REG (réglementation)	TRA (travaux)	ETU (études)	ANI (animations)	vert	bleu	jaune	ponctuelle	linéaire	surfacique		
33	Mégevette	*Raffour*	**Continuum aquatique/obstacle.** Bac/seuil RTM (Restauration Terrain de Montagne) créé pour la gestion du transport solide (idem au lieu dit *les Glappes*). Infranchissable et connexion difficile à restaurer du fait des nécessités de rétention du transport solide pour la sécurité des biens et des personnes *(source: commune de Megevette lors de l'atelier technique 2, expertise: FRAPNA 2013).*			X										X		X			faible	Peu d'action possible car l'enjeu de protection des biens et des personnes demeure prioritaire.
34	Mégevette	lieu dit *Lémy*	**Zone réservoir.** Zone humide d'intérêt, d'environ 600 m2, avec cariçaie à *Carex paniculata*, *Filipendula ulmaria*, *Caltha palustris* et orties. Bon état de conservation, pas de menace visible. Secteur ouvert et accessible de toute part *(source: SM3A lors de l'atelier technique 2, expertise: FRAPNA 2013).*			X				A intégrer dans l'inventaire départemental des zones humides pour une prise en compte dans les documents d'urbanisme.					X				X	forte	A priori, peu de menaces, mais nécessité d'inscrire la zone dans l'inventaire départemental des zones humides et dans les documents d'urbanisme.
35	Mégevette	Amont *ruisseau du mont*	**Continuum aquatique/obstacle.** Cours d'eau torrentiel à sec dont la confluence avec le Risse est un obstacle au franchissement piscicole *(source: SM3A lors de l'atelier technique 2, expertise: FRAPNA 2013).*			X						Etudier plus finement la continuité aquatique avant d'éventuelles actions de restauration.			X			X			faible	Pour le moment, peu de connaissance sur l'intérêt potentiel d'une réhabilitation.
36	Mégevette	De part et d'autre de la D26, entre *Chauméty* et la bifurcation D 32	**Espace de déplacement.** Un espace de déplacement avec 2 coulées grande faune observées. Seul endroit, sur le linéaire proche, non contraint par la topographie et les glissières de sécurité. Absence de panneau « *traversée de la faune sauvage* » et de limitation de vitesse *(source: ACCA lors de l'atelier technique 2, expertise: FRAPNA 2013).*					X	X	Mettre en place des mesures anti-collisions.			Assurer une animation auprès du Conseil général pour les mesures anti-collisions.	X				X		moyenne	Pas de risques de rupture du corridor, mais potentiel enjeu collision.
37	Mégevette	Aval *col de Jambaz*	**Zone réservoir.** Zone humide créée par la divagation du Risse qui réduit les possibilités de création et de maintien d'un chemin piétonnier. Menace évoquée par un riverain de refaire un sentier (2m). Cette zone humide est très intéressante, une belle zone nodale pour la trame bleue *(source: commune de Megevette lors de l'atelier technique 2 , données: CC4R 2013, expertise: FRAPNA 2013).*			X						Si concrétisation du projet, prospecter plus finement la zone pour la prise en compte de la problématique sentier.				X				X	faible	Projet potentiel pour le moment.

Point	Situation géographique		Description et diagnostic du point	Enjeu(x)						Volet(s) contrat corridors				Continuum			Type de mesure			Evaluation du niveau de priorité	justification du niveau de priorité
	Commune	Localisation		1	2	3	4	5	6	REG (réglementation)	TRA (travaux)	ETU (études)	ANI (animations)	vert	bleu	jaune	ponctuelle	linéaire	surfacique		
38	Mégevette et autres communes limitrophes	*La Diomaz*	**Zone réservoir.** Présence d'espèces de grande valeur patrimoniale et/ou d'espèces déterminantes Trame Verte et Bleue pour la région, notamment chouette chevêchette et chouette de Tengmalm en milieu forestier. Vaste pessière avec, ponctuellement, des sapins, érables, hêtres, sorbiers,... Peu d'arbres morts sur pieds et au sol, ce qui limite les micro-habitats favorables à la biodiversité forestière. Des petits espaces ouverts, suite à coupes, avec intérêts botaniques et entomologiques. Zones humides (tourbières) en périphérie, côté pointe des Follys, avec orchidées, linaigrettes, amphibiens,… *(source: LPO lors de l'atelier technique 2, expertise: FRAPNA 2013)*	X					X		Maintenir de vieux arbres et des bois morts au sol et sur pied. Mettre en œuvre des mesures de gestion favorables aux chouettes de montagne. Préserver les zones tourbeuses et assurer un suivi de leur dynamique.		Assurer une animation agricole et forestière.	X	X				X	moyenne	Réservoir d'espèces TVB pour la région. Peu de menaces à priori. Si des actions doivent se mettre en œuvre, elles doivent prioritairement concerner les zones humides.
39	Mégevette	*Pointe des Follys/ pâtures de la Bray*	**Zone réservoir.** Enjeu tétras lyre (espèce de cohérence Trame Verte et Bleue pour la région), mais potentielles menaces d'embroussaillement sur les secteurs favorables, notamment par des bouquets d'aulnes. A priori, peu de dérangement anthropique au vu de la topographie des lieux *(source: commune de Megevette lors de l'atelier technique 2, données: chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc 2013, expertise: FRAPNA 2013).*				X		X		Assurer une veille quant à la dynamique végétale sur les secteurs à Tétras lyre. Mettre en œuvre un entretien courant /restauration sur les secteurs les plus menacés. Mettre en place des outils de gestion (type MAET), un plan de gestion pastorale, sur la base du volontariat,...		Assurer des animations agricoles et auprès des ACCA si actions de restauration/entretien. Animations foncières.			X			X	forte	tétras lyre, espèce de cohérence TVB pour la région.
40	Marignier	Secteur de *Cormand,* Prairies le long de la D306	**Continuum agricole.** Zone de prairies pouvant accueillir des ongulés lors des mises bas au printemps. L'Association Communale de Chasse Agréée (ACCA) de Marignier a établi un accord avec le principal exploitant agricole de la commune. En cas de fauches en période sensible de natalité, les membres de l'ACCA arpentent les prés avant la fauche afin de vérifier la présence de faons de cervidés et de baliser leur emplacement pour éviter qu'ils ne soient tués par la faucheuse. Les comptages de cervidés réalisés semblent d'ailleurs attester de l'excellente santé des populations sur le massif *(source: commune de Marignier lors de l'atelier technique 2, données: commune de Marignier , ACCA Marignier 2013, expertise: FRAPNA 2013)* .	X			X			Préserver les espaces agricoles.	Rester vigilant sur les dates de fauche. Poursuivre les tournées de l'ACCA en période sensible.		Assurer une veille quant à l'urbanisation le long de la D306.			X			X	forte	Continuum fonctionel. Zone de reproduction des ongulés. Risques potentiels d'urbanisation le long de la D306.

Point	Situation géographique		Description et diagnostic du point	Enjeu(x)						Volet(s) contrat corridors				Continuum			Type de mesure			Evaluation du niveau de priorité	justification du niveau de priorité
	Commune	Localisation		1	2	3	4	5	6	REG (réglementation)	TRA (travaux)	ETU (études)	ANI (animations)	vert	bleu	jaune	ponctuelle	linéaire	surfacique		
41	Marignier	Lieu dit *le Breuillet*	**Zone réservoir.** Deux mares forestières dans une hêtraie à petites pervenches, avec connexion au Giffre par voie terrestre évidente. Ces mares semblent être des dépressions qui pouvaient être situées dans un ancien méandre du Giffre. Présence de tétards d'anoures dans une des mares. Attention à une des mares aux potentialités réduites (fermeture) et à la présence de déchets. **Continuum boisé.** Le secteur est aussi un point de passage de la grande faune entre le Giffre et le massif boisé du Bieully (coulées de sangliers observées et collisions de cerfs, chevreuils et sangliers recensées). La zone est par ailleurs classée en zone naturelle et en zone agricole au PLU *(source: groupe trame bleue lors de l'atelier technique 2 , données: Agenda 21 de Marignier 2013, expertise: FRAPNA 2013).*	X		X				Mares à intégrer dans l'inventaire départemental des zones humides.	Entretenir une des mares (suppression des déchets, réouverture partielle) pour en améliorer l'attractivité et favoriser un fonctionnement en réseau.			X	X				X	moyenne	Milieux humides relativement préservés et fonctionnels, même si une gestion ponctuelle optimiserait leur fonctionnement écologique. Le maintien sécurisé de la voie de traversée grande faune semble davantage prioritaire.
42	Marignier	Lieu dit l*e Crêt, ruisseau du Nantillet*	**Continuum aquatique.** Petit cours d'eau bordé de jardins. Ripisylve privée discontinue et pollution domestique. La révision du PLU devrait intègrer les problématiques d'urbanisation de ce secteur peu propice à l'assainissement individuel *(source: commune de Marignier lors de l'atelier technique 2, données: CCFG, Agenda 21 de Marignier 2013, expertise: FRAPNA 2013).*			X			X		Améliorer la ripisylve et lutter contre les pollutions domestiques.		Assurer une communication auprès des riverains	X	X			X		faible	Assainissement à venir. Les actions devront donc se porter essentiellement sur la ripisylve.
43	Marignier	Centre ville	**Continuum aquatique et boisé en espace urbanisé.** Etude urbaine et requalification du centre ville: voies vertes urbaines, valorisation des berges du Giffre,…En amont du pont ferroviaire, un mince cordon de ripisylve est perçu comme un espace dont la qualité écologique peut être améliorée dans le cadre des travaux de requalification du centre et de reprise des berges, en particulier pour la petite et moyenne faune. Le corridor prévu entre le Giffre et le Môle devra aussi veiller à ne pas entrainer certaines espèces faunistiques dans un cul-de-sac d'urbanisation. La voie ferrée, quant à elle, peut s'avérer être un excellent corridor pour la faune xérophile (reptiles, certains insectes,...), mais aussi pour les espèces végétales invasives. L'action de lutte contre les invasives menée depuis 5 ans sur ce secteur par la commune a été intégrée dans le contrat de rivière Giffre pour être menée de manière plus cohérente sur l'ensemble du linéaire Giffre *(source: commune de Marignier lors de l'atelier technique 2, données: Agenda 21 de Marignier 2013, expertise: FRAPNA 2013)*	X		X			X		Améliorer la perméabilité pour la Nature ordinaire. Mettre en œuvre des mesures destinées à la petite faune mobile et/ou anthropophile. Possibilité de s'inspirer de l'étude DDT74 sur la Nature en ville (Annnemasse, ville pilote).		Assurer une veille quant à la dissémination des invasives.	X	X			X		forte	Le Giffre et ses abords représentent un élément prépondérant de la trame bleue (et verte) sur le périmètre d'étude. Le traitement de la Nature en ville a un rôle pédagogique important.

Point	Situation géographique		Description et diagnostic du point	Enjeu(x)						Volet(s) contrat corridors				Continuum			Type de mesure			Evaluation du niveau de priorité	justification du niveau de priorité
	Commune	Localisation		1	2	3	4	5	6	REG (réglementation)	TRA (travaux)	ETU (études)	ANI (animations)	vert	bleu	jaune	ponctuelle	linéaire	surfacique		
44	Marignier	Pont ferroviaire sur *le Giffre*	**Continuum aquatique/obstacle.** Seuil de 2m, infranchissable pour la faune aquatique. Identifié dans le ROE (référentiel obstacle à l'écoulement), traduisant une artificialisation du cours d'eau, ainsi qu'en réservoir biologique et en projet de classement en liste 1. L'ouvrage est infranchissable pour la truite, l'ombre et la chabot présents sur le cours d'eau. Une étude de maîtrise d'œuvre est en cours sur la continuité piscicole par le contrat de rivières Risse et Giffre. L'objectif est de permettre, entres autres, la remontée des poissons reproducteurs de la confluence Arve/Giffre vers le Giffre. La FDP74 doit par ailleurs produire une note technique avant travaux concernant la mise en place d'un dispositif de suivi de l'ouvrage aménagé. Concernant la faune terrestre, les berges sont enrochées et abruptes sous le pont, donc inutilisables par la majeure partie des espèces. Le passage souterrain sous la voie de chemin de fer se prolonge par un sentier longeant le Giffre, potentiellement utilisable par la petite faune anthropophile (petits mammifères, passereaux, lézards,...). *(source: groupe trame bleue lors de l'atelier technique 2, données: Agenda 21 de Marignier, FDP74 2013, expertise: FRAPNA 2013)*			X					Connexion aquatique à restaurer.			X	X		X			forte, mais hors contrat corridors car pris en compte par le contrat de rivières Risse et Giffre.	Une reconnexion aquatique réouvrirait une continuité pour des espèces piscicoles d'intérêt.
45	Marignier	*Zone d'Anterne*	**Zone réservoir.** Zone d'intérêt faunistique et floristique géré en Espace Naturel Sensible par Asters et en cours de classement NATURA 2000, forêt alluviale de l'Arve et zones de *Typha minima.* Le secteur est un point de passage obligé pour l'utilisation du corridor d'intérêt régional Vougy/Marignier *(source: groupe trame bleue lors de l'atelier technique 2, données: Agenda 21 de Marignier 2013, expertise FRAPNA 2013).*	X		X			X				Assurer une veille.	X	X				X	forte, mais hors contrat corridors (prise en compte par NATURA 2000).	Peu de menaces, préservation existante, mais partie intégrante du corridor d'intérêt régional.
46	Marignier	Confluence Arve/Giffre	**Zone réservoir.** Mosaïque d'habitats d'intérêts et pour certains communautaires : forêt alluviale d'accompagnement, bancs et ilôts plus ou moins végétalisés, bras morts et différentes annexes fluviales. Des actions de dévégétalisation et scarification de bancs sont prévus dans le cadre du contrat de rivière Giffre. Dans le cadre du programme INTERREG ESPACE Arve et Rhône, la FDP74 assurera le suivi piscicole sur l'Arve. Le secteur est classé en zone N dans le PLU. Projet de déviation de Marignier pouvant modifier les déplacements de la faune sauvage. Le Conseil Général a réalisé des études environnementales dans le cadre du contournement. Des mesures compensatoires au projet ont ainsi été identifiées: renaturation du secteur *Colas* et mise en place de passages à faune, notamment *(source: divers intervenants lors de l'atelier technique 2, données: Agenda 21 de Marignier, FDP74 , SM3A 2013, expertise: FRAPNA 2013).*	X		X			X		Acquérir le secteur de confluence.	Etudier les déplacements de la faune suite au contournement.	Assurer une veille. Proposer une animation foncière.	X	X				X	forte, mais hors contrat corridors. Prise en compte par le contrat de rivière et mesures compensatoires du contournement de Marignier.	Milieux annexes/connexes du Giffre participant pleinement au continuum aquatique/boisé.

Point	Situation géographique		Description et diagnostic du point	Enjeu(x)						Volet(s) contrat corridors				Continuum			Type de mesure			Evaluation du niveau de priorité	justification du niveau de priorité
	Commune	Localisation		1	2	3	4	5	6	REG (réglementation)	TRA (travaux)	ETU (études)	ANI (animations)	vert	bleu	jaune	ponctuelle	linéaire	surfacique		
47	Marignier	Lieu dit *Souget*	**Axe de déplacement** prioritaire sur le corridor d'intérêt régional Vougy/Marignier, via la travesée de la D19. Un passage possible sur la zone prairiale, sur environ 50m de large. Problème de lotissement grillagé, de part et d'autre de la route. Dans les prairies du sud, des clôtures électrifiées pour les équins qui pourraient contrarier les déplacements. Sur le tronçon du Souget, la vitesse est autorisée à 70 km/h *(source : ACCA, données: Agenda 21 de Marignier 2013, expertise: FRAPNA 2013).*	X					X	Préserver les espaces de déplacement.	Gérer les clôtures. Mettre en place des mesures de réduction de la vitesse.		Assurer une animation auprès du Conseil général pour les mesures anti-collisions. Animations, si besoin est, pour la gestion des clôtures.			X		X		forte	Espace lié au corridor d'intérêt régional.
48	La Tour, Saint-Jeoire, Ayse, Marignier, Saint-Jean de Tholome	*Le Môle*	**Zone réservoir.** Sur le Môle, une intéressante population de tétras lyre, espèce de cohérence Trame Verte et Bleue pour la région, qui souffre de dérangements, été comme hiver. Projet d'Espace Naturel Sensible sur le Môle et projet de balisage des sentiers du massif pour encadrer la fréquentation de loisirs et protéger les espaces naturels (la boucle autour du Môle a été proposée au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée). Cette boucle autour du Môle devrait permettre de canaliser la fréquentation pour éviter les sentiers sauvages et le fractionnement du milieu naturel. Les ACCA concernées se tiennent à ce titre disponibles pour contribuer à minimiser les dérangements sur le tétras. Par ailleurs, les différents travaux engagés sur le secteur du Môle par les différentes ACCA en faveur de l'espèce ont permis de maintenir une belle population sur ce massif. Ainsi, après les opérations de débroussaillage, le comptage réalisé en 2012 a confirmé la bonne santé de la population des tétras sur le massif, point qui ne semble pas partagé par d'autres acteurs du territoire. Sur le terrain, des secteurs intéressants, et par ailleurs occupés certaines saisons par l'espèce, coté plan Meulet ou Ecutieux, notamment. A noter, l'omniprésence du sanglier, espèce potentiellement préjudiciable aux populations de tétras *(source: commune de Saint Jean de Tholome, LPO lors de l'atelier technique, données: ACCA de Marignier, Agenda 21 de Marignier, CCFG, CC4R 2013, expertise: FRAPNA 2013).*	X					X		Poursuivre les travaux d'entretien des habitats.	Poursuivre et diffuser les comptages.	Mettre en oeuvre une large concertation concernant la mise en place des sentiers et les actions des ACCA sur le tétras (plans de chasse tétras, comptages, etc...). Informer et sensibiliser les utilisateurs du site quant aux activités dérangeantes pour l'espèce. Assurer des animations pour des outils contractuels (type MAET, Plan de Gestion Pastorale,...).			X			X	forte	tétras Lyre, espèce TVB pour la région, espèce très sensible aux dérangements. Nécessité de concertation sur la thématique tétras/sentier et sur les plans de chasse tétras.
49	Marignier	*Tréloux, Copy, Vers eau*	**Axe de déplacement**. Espace utilisé par la faune utilisant le corridor d'intérêt régional Vougy/Marignier, en provenance ou en direction du Môle, via la traversée de la D19. Plusieurs voies de passages identifiées: *Copy,* entre *Vers eau* et *Tréloux.* Les vitesses sont limitées à 70 km/h, mais uniquement dans les lieux-dits. Sur ces secteurs, quelques clôtures 1 et 2 fils peuvent localement entraver les déplacements. Attention aux constructions qui limitent un peu plus l'espace de déplacement (secteur *vers le feu*) *(source: atelier technique 2010, expertise: FRAPNA 2010 et 2013).*	X				X	X	Préserver les voies de déplacements.	Gérer les clôtures. Limiter la vitesse sur l'ensemble du tronçon.		Assurer une animation auprès du Conseil général pour les mesures anti-collisions. Assurer une veille quant aux projets d'urbanisation et aux clôtures.			X			X	forte	Corridor d'intérêt régional.

Point	Situation géographique		Description et diagnostic du point	Enjeu(x)						Volet(s) contrat corridors				Continuum			Type de mesure			Evaluation du niveau de priorité	justification du niveau de priorité
	Commune	Localisation		1	2	3	4	5	6	REG (réglementation)	TRA (travaux)	ETU (études)	ANI (animations)	vert	bleu	jaune	ponctuelle	linéaire	surfacique		
50	Marignier	Des bords de l'Arve jusqu'à *Chez Millet*	**Axe de déplacement** privilégié entre le point 49 et le point 51 constitué, entres autres, de la zone alluviale de Vougy-Marignier, de la confluence Giffre/Arve et de la traversée d'un tronçon accidentogène sur la D19, au niveau du secteur *Chez Millet.* Le futur contournement de Marignier ne devrait, à priori, pas trop impacter le corridor (plusieurs passages à faune sont prévus). Le secteur est par ailleurs classé en zone naturelle dans le PLU *(source: ateliers techniques 2010, données: CCFG, Agenda 21 de Marignier 2013, expertise FRAPNA 2010 et 2013).*	X				X	X		Mettre en place des mesures anti-collisions le long de la D19, au sud de *Chez Millet.*	Mettre en place une évaluation des impacts potentiels du contournement de Marignier sur les déplacements de la faune.	Assurer une animation auprès du Conseil général pour les mesures anti-collisions.	X	X	X		X		forte	Corridor d'intérêt régional.
51	Vougy	Corridor entre les espaces naturels de Vougy et la *zone d'Anterne*, via l'ouvrage hydraulique de l'A40.	**Axe de déplacement prioritaire** traversant une route à grande circulation (D1205) au niveau de Vougy. Le secteur est protégé par le SCOT de la CCFG. Panneaux "*traversée de faune sauvage*" présents (un est peu visible) mais vitesse des automobilistes rapide. Des réflecteurs ont été récemment installés sur le tronçon. L'ouvrage hydraulique du nant d'Hermy, une large buse métallique, semble fonctionnel pour la moyenne faune (renard) mais pourrait aussi l'être pour la grande faune après un important travail de requalification (indices de sangliers bien présents de part et d'autre de l'ouvrage) et un aménagement de ses accès (notamment côté ballastière). A noter, de larges ouvertures sous le grillage autoroutier qui permettent à la faune de traversée les voies autoroutières. Le détail du diagnostic de la franchissabilité de cet ouvrage est consultable dans l'annexe 4 "*focus sur la franchissabilité autoroutière*" *(source: CCFG 2010, FDC 74 2010, données: FDC 2013, expertise: FRAPNA 2010 et 2013).* Ce corridor est inscrit au PLU (en zone N), les parties boisées sont situées dans la ZNIEFF et le futur site Natura 2000 de l'Arve.	X	X	X		X	X	Figer durablement le corridor prioritaire ainsi que les boisementsde ce secteur dans les documents d'urbanisme.	Créer des couloirs de déplacement pour favoriser l'accessibilité à l'ouvrage hydraulique côté bourg de Vougy et adoucir les berges pour l'accessibilité à l'ouvrage côté ballastière. Dégager les abords des réflecteurs afin qu'ils jouent pleinement leur rôle. Aménager l'ouvrage hydraulique du nant d'Hermy pour optimiser son utilisation. Imperméabiliser le grillage autoroutier.	Mettre en place un suivi au niveau de l'ouvrage hydraulique du nant d'Hermy. Plus largement, réfléchir à une éventuelle renaturation du nant d'Hermy et à la possibilité d'implanter un passage faunistique spécifique.	Assurer une animation auprès du Conseil général pour les mesures anti-collisions. Assurer une animation auprès d'ATMB.	X	X	X			X	forte	Corridor d'intérêt régional.

Point	Situation géographique		Description et diagnostic du point	Enjeu(x)						Volet(s) contrat corridors				Continuum			Type de mesure			Evaluation du niveau de priorité	justification du niveau de priorité
	Commune	Localisation		1	2	3	4	5	6	REG (réglementation)	TRA (travaux)	ETU (études)	ANI (animations)	vert	bleu	jaune	ponctuelle	linéaire	surfacique		
52	Vougy	Ouvrage hydraulique du *Béguet* sous l'A40	**Ouvrage de franchissement** de l'A40. Ouvrage bétonné à fond rectangulaire caillouteux (hauteur: 2m, largeur: 1,6m, longueur: 30 à 35 m). Absence de banquette. Hauteur d'eau au moment du prélèvement : 5 à 10 cm. Côté Vougy, zone urbanisée et nouvelles constructions qui empêchent l'accès à l'ouvrage. La faune qui longe l'autoroute pourrait potentiellement l'utiliser après aménagement. Le détail du diagnostic de la franchissabilité de cet ouvrage est consultable dans l'annexe 4 *"focus sur la franchissabilité autoroutière" (expertise: FRAPNA 2013).*		X				X		Aménager une banquette, au moins pour la petite et moyenne faune terrestre.		Assurer une animation auprès d'ATMB.	X	X		X			moyenne	Voies d'accès compromises pour la grande faune, mais l'aménagement pourrait néanmoins profiter à la petite et moyenne faune terrestre.
53	Vougy, Bonneville	Couloir de déplacement entre le *Bronze* et le *Béguet*	**Linéaire de déplacement** étroit coincé entre l'Arve et l'A40 utilisable par la faune. La traversée de l'Arve est extrèmement difficile et accidentogène (de l'autre côté de l'Arve, zone industrielle des *Crottes* et D19 à 3 voies avec murets de protection, murs anti-bruit...). *(expertise FRAPNA 2010 et 2013).* La faune ne doit donc pas être envoyée sur cette rive et restée en rive gauche de l'Arve.	X	X						Renforcer l'axe de déplacement de la faune par l'implantation et la consolidation de la ripisylve de l'Arve. La rive gauche étant à la fois constituée de domaine public fluvial et de domaine public autoroutier, intégrer ATMB à la réflexion.	Mettre en place un suivi de l'utilisation du couloir de déplacement (relevés d'indices de passage).		X				X		forte	L'objectif est de faire transiter la faune parallèlement à l'Arve (rive gauche) et à l'A40, pour surtout de ne pas l'inciter à traverser face au Bronze.
54	Vougy	Ouvrage d'accès à la sablière	**Ouvrage de franchissement de l'A40.** Ouvrage routier supérieur pour l'accès à la sablière. Inutilisable par la grande faune, mais potentiellement utilisable par la petite et moyenne faune terrestre anthropophile. Côté Vougy, secteur pavillonaire, zone d'activités entravant l'accès à l'ouvrage (quelques friches relictuelles néanmoins). Côté sablière, l'accès semble possible. Le détail du diagnostic de la franchissabilité de cet ouvrage est consultable dans l'annexe 4 "*focus sur la franchissabilité autoroutière" (expertise: FRAPNA 2013)*		.X				X		Aménager les trottoirs, au moins pour la petite et moyenne faune terrestre. Mettre en place des parapets d'occultation (rambardes opacifiantes).		Animation auprès de l'exploitant de la sablière et auprès d'ATMB.			X				moyenne	Pourrait permettre d'assurer un minimum de perméabilité de l'A40, pour la petite et moyenne faune.

Point	Situation géographique		Description et diagnostic du point	Enjeu(x)						Volet(s) contrat corridors				Continuum			Type de mesure			Evaluation du niveau de priorité	justification du niveau de priorité
	Commune	Localisation		1	2	3	4	5	6	REG (réglementation)	TRA (travaux)	ETU (études)	ANI (animations)	vert	bleu	jaune	ponctuelle	linéaire	surfacique		
55	Bonneville	A l'est de *Thuet*	**Continuum aquatique et terrestre** du Bronze et de ses abords, identifié comme corridor d'intérêt régional, entre la fôret du Rocher noir, au sud du secteur, et les bords de l'Arve. Le Bronze et sa ripisylve représentent un bon couloir pour la faune en période d'étiage. Les secteurs agricoles de part et d'autre du corridor forment de bonnes zones tampons, mais une clôture peut empêcher la faune de rejoindre la ripisylve en rive droite. Il existe aussi un fort risque d'urbanisation à l'est du corridor. Les ouvrages sous la D1205, et surtout sous l'A40, ne sont pas forcémment très fonctionnels pour la faune terrestre (absence de banquettes, berges parfois étroites et pentues, accès aux ouvrages difficile, ripisylve quelquefois manquante ou trop éparse,...). Il est rappelé que les animaux ne doivent pas être envoyés dans le cul-de-sac faunistique, rive droite de l'Arve (zone industrielle des *Crottes* et D19 à 3 voies avec murets de protection, murs anti-bruit,...). Le détail du diagnostic de la franchissabilité de l'ouvrage autoroutier est consultable dans l'annexe 4 *"focus sur la franchissabilité autoroutière" (source: atelier technique 2010, données: CCFG 2010, expertise: FRAPNA 2010 et 2013)*	X	X				X	A l'ouest du corridor, le secteur est protégé par le SCOT de la CCFG. A l'est du corridor, nécessité de figer une zone tampon (ripisylve).	Nécessité de faire transiter la faune parallellement à l'Arve. (franchissement du cours d'eau non souhaitable à ce niveau là).	Mettre en place un suivi au niveau des ouvrages hydrauliques (piège photos, relevés d'indices de passage) et des axes de déplacement parallèles à l'Arve.	Assurer une animation auprès d'ATMB (voire du Conseil général) pour améliorer le franchissement routier.	X	X	X			X	forte	corridor d'intérêt régional avec en plus une réflexion approfondie à mener sur l'opportunité d'une restauration.
56	Bonneville	Plaine de *Thuet-Dessy*	**Continuum jaune** permettant de relier bords du Bronze et bords du Borne. Une partie du secteur est préservée par le SCOT de la CCFG, une bonne partie de l'ensemble du couloir est classé en zone agricole, mais de vastes espaces très ouverts peuvent limiter les déplacements de la faune *(source: atelier technique 2010, données: CCFG 2010, données: chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc 2013, expertise: FRAPNA 2010).* A noter que le SCoT de la CCFG n'identifie pas de problème de fonctionnalité entre Thuet et Dessy (source : CCFG).	X					X	Maintenir les coupures jaunes sur le secteur ouest, autour de Monaz. Evaluer la mise en place de protections et de gestions à long terme des espaces agricoles soumis à de fortes pressions urbaines (ZAP prévue par le SCOT de la CCFG sur le secteur de Thuet).	Mettre en valeur le maintien du bocage. Conserver les haies existantes. Sur la base du volontariat, implanter un réseau de haies, principalement à l'est de la zone, pour optimiser les déplacements de la faune.		Assurer des animations agricoles.			X		X		moyenne	Continuum, préservé en partie par le SCOT, mais dont la fonctionnalité pourrait être améliorée.

Point	Situation géographique		Description et diagnostic du point	Enjeu(x)						Volet(s) contrat corridors				Continuum			Type de mesure			Evaluation du niveau de priorité	justification du niveau de priorité
	Commune	Localisation		1	2	3	4	5	6	REG (réglementation)	TRA (travaux)	ETU (études)	ANI (animations)	vert	bleu	jaune	ponctuelle	linéaire	surfacique		
57	Bonneville	*Ouvrage entre les Fourmis et Corbière*	**Ouvrage de franchissement de l'A40.** Ouvrage routier supérieur non fonctionnel pour la grande faune, potentiellement fonctionnel pour la petite et moyenne faune terrestre utilisant la zone des étangs. Côté *les Fourmis*, seuls les étangs sont potentiellement connectés à l'ouvrage (Excoffier recyclage et autres bâtiments de la zone d'activité représentant clairement une rupture de connexion et un cul-de-sac faunistique). Côté *Corbière*, complexe de prairies (parfois avec clôtures) utilisables par la faune. Le détail du diagnostic de la franchissabilité de l'ouvrage autoroutier est consultable dans l'annexe 4 *"focus sur la franchissabilité autoroutière (expertise: FRAPNA 2013).*		X				X		Mener une réflexion sur la pertinence d'une renaturation de l'ouvrage pour la petite et moyenne faune terrestre.	Assurer une animation auprès d'ATMB.			X	X				faible	Pourrait permettre d'assurer un minimum de perméabilité de l'A40 pour la petite et moyenne faune, mais nécessité d'évaluer la pertinence de l'action au vu du contexte urbanisé.
58	Bonneville	*Les Vorziers,* près du *Borne*	**Ouvrage de franchissement de l'A40.** Ouvrage inférieur agricole potentiellement utilisable du fait du calibrage de l'ouvrage et du contexte agricole encore relativement préservé. Côté *La Foulaz,* attention à l'urbanisation qui restreint les voies de déplacement. La connexion semble exister avec la rive droite du Borne. Côté opposé, les espaces agricoles sont utilisables même si les éléments boisés (haies, bosquets,...) sont assez rares. Le détail du diagnostic de la franchissabilité de l'ouvrage autoroutier est consultable dans l'annexe *4 "focus sur la franchissabilité autoroutière" (expertise: FRAPNA 2013).*		X				X	Préserver durablement le foncier agricole de part et d'autre de l'ouvrage.	Améliorer les voies d'accès.	Assurer le suivi de l'utilisation de l'ouvrage.	Assurer une animation auprès d'ATMB.							forte	Pourrait permettre d'assurer un minimum de perméabilité de l'A40.
59	Bonneville, Saint-Pierre-en-Faucigny	*Le Borne*, de *Haut-Rumilly* à sa confluence avec l'Arve, via son passage sous l'A40.	**Continuum aquatique.** Point de passage privilégié entre les Glières et les bords de l'Arve dans un contexte agricole et surtout urbanisé. C'est une liaison dynamique structurante clairement identifiée dans le SCOT de la CCFG. Importante présence d'espèces invasives, des linéaires de ripisylve éparses voire manquantes. La zone de confluence Borne/Arve est étroite et difficilement exploitable par la faune (berges étroites, abruptes et complétement embroussaillées).Toujours à la confluence Arve-Borne, un seuil, dû à la canalisation de la station d'épuration, peut représenter un obstacle pour l'ombre. Sur « *Haut Rumilly* » (commune de St Pierre), le seuil Metral est franchissable en petite crue mais peut être limitant (présence de la truite et du chabot). Celui-ci est classé dans le ROE (référentiel des obstacles à l'écoulement), traduisant l'artificialisation du cours d'eau, et identifié comme ouvrage infranchissable pour la truite. Le propriétaire est inquiet sur l'entretien de l'ouvrage. Une étude est engagée par le syndicat du Borne pour la mise en place d'une passe à poisson (Hydrétudes). Dans le cadre du programme INTERREG ESPACE Arve et Rhône (FDP74), un état des lieux biologique, un diagnostic du tronçon aval du Borne et des propositions de scenarii pour la restauration de l'habitat sur ce tronçon seront proposés. Quant à la faune terrestre, elle peut aisément franchir l'A40 en rive droite (petite route et espaces agricoles à proximité immédiate) *(source: atelier technique 2010, données: FDP74 2013, expertise: FRAPNA 2010 et 2013).*		X	X				Renforcer la liaison dynamique structurante, identifiée par le SCOT de la CCFG. Réserver cette vocation dans les documents locaux d'urbanisme.	Améliorer le fonctionnement du delta en aval des zones actuellement urbanisées. Acquérir le secteur à la confluence Borne/Arve, en rive droite du Borne, pour optimiser la surface d'échanges biologiques entre les deux cours d'eau . Gérer les espèces invasives. Reconstituer la ripisylve. Améliorer les banquettes sous les ouvrages hydrauliques. Renaturer le secteur à la confluence Borne/Arve. Restaurer la franchissabilité au niveau du seuil Metral.		Relancer la démarche concernant le seuil de la minoterie Métral (proposition d'aménagement réalisée par Hydrétude).	X	X	X		X		forte	Le Borne, trame bleue prioritaire et identifiée d'intérêt régional.

Point	Situation géographique		Description et diagnostic du point	Enjeu(x)						Volet(s) contrat corridors				Continuum			Type de mesure			Evaluation du niveau de priorité	justification du niveau de priorité
	Commune	Localisation		1	2	3	4	5	6	REG (réglementation)	TRA (travaux)	ETU (études)	ANI (animations)	vert	bleu	jaune	ponctuelle	linéaire	surfacique		
60	Bonneville, Marignier, Ayse	Couloir jaune au nord de l'Arve, de Contamine à Marignier	**Continuum agricole** englobant, entre autres, le secteur de la Côte d'Hyot, Bonneville et Ayse. Le continuum est reconnu dans le SCOT de la CCFG comme un espace de nature ordinaire. Des secteurs prairiaux ne sont plus entretenus (déprise agricole, mécanisation difficile) et des milieux d'intérêt ont tendance à se refermer. Attention à la dynamique d'urbanisation sur les côteaux, d'autant plus préoccupante que le secteur de la Côte d'Hyot est intégré dans un large corridor d'intérêt régional. Plus largement, ce continuum jaune s'étend jusqu'à Contamine-sur-Arve, commune intégrée dans le périmètre voisin Salève-Voirons *(source: ateliers techniques 2010, données: CCFG 2010, chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc 2013, expertise: FRAPNA 2010).* Les PLU des communes ont déjà fait des analyses complémentaires tel que préconisé dans le SCOT de la CCFG afin d'affiner les inventaires de nature ordinaire *(source : CCFG).*				X		X	Conserver dans les documents d'urbanisme les coupures jaunes entre les zones urbanisées.	Veiller à garder les zones ouvertes intra forestières (entretien courant). Aménager écologiquement les lisières. Mettre en œuvre des mesures de gestion sur la base du volontariat.	Mettre en place des inventaires faunistiques et floristiques sur les zones ouvertes peu ou non connues. Prioriser les zones à enjeux en fonction de leurs intérêts biologiques et de leur degré de menace. Le SCoT de la CCFG préconise une étude à l'échelle des communes pour définir et "mettre en place des dispositifs réglementaires pour éviter, réduire ou compenser les incidences négatives directes ou indirectes de tout aménagement sur la dynamique écologique des espaces naturels".	Assurer des animations agricoles. Assurer une veille quant à l'urbanisation autour de la Côte d'Hyot. Assurer des animations foncières (problème de morcellement, par exemple).			X		X		moyenne	Même si d'une façon générale, le secteur semble relativement fonctionnel, la priorité est le maintien d'espaces de déplacement autour de la Côte d Hyot (corridor d'intérêt régional).
61	Saint Pierre en Faucigny, Bonneville	Sur *l'Arve,* en aval de la confluence avec *le Borne*	**Continnum aquatique.** Seuil à priori franchissable pour la truite fario, mais dont la franchissabilité peut être améliorée pour l'ombre *(source: groupe de travail trame bleue 2013, expertise: FRAPNA 2013).*									Etudier les franchissabilités dans le cadre de l'INTERREG ESPACE Arve et Rhône (suivi individuel sur ombre et truite fario par radiotélémétrie).			X		X			forte, mais étude prise en charge dans le cadre de l'INTERREG .	A priori seuil franchissable mais l' évaluation plus précise de la franchissabilité est indispensable.

Point	Situation géographique		Description et diagnostic du point	Enjeu(x)						Volet(s) contrat corridors				Continuum			Type de mesure			Evaluation du niveau de priorité	justification du niveau de priorité
	Commune	Localisation		1	2	3	4	5	6	REG (réglementation)	TRA (travaux)	ETU (études)	ANI (animations)	vert	bleu	jaune	ponctuelle	linéaire	surfacique		
62	Saint Pierre en Faucigny	*Haut-Rumilly*	**Continuum agricole.** Point de passage privilégié pour rejoindre les bords du Borne. La rivière étant trop encaissée, la faune terrestre ne peut utiliser le linéaire de ripisylve et rejoint le Borne plus en aval en empruntant les secteurs agricoles. Attention à la multiplication des clôtures (barbelés et électriques) pouvant localement empêcher les déplacements *(expertise: FRAPNA 2010 et 2013).*				X		X	Figer durablement dans les documents d'urbanisme, les secteurs agricoles utilisés par la grande faune au cours de ses déplacements.			Assurer une veille sur le développement des clôtures et, si nécessaire, une animation agricole à ce sujet.			X			X	faible	Secteur semblant préservé, mais veille sur le foncier agricole préconisée.
63	Saint Pierre en Faucigny	Ouvrage du *Brachouet* sous l'A40 à l'est de *la Papeterie*	**Ouvrage de franchissement de l'A40/obstacle faune terrestre.** Ouvrage hydraulique du Brachouet reliant deux habitats naturels: un boisement au sud de l'autoroute (coupé par la D19, accidentogène) et une zone humide au nord. L'ouvrage (environ 3m x1,5m) ne dispose pas de banquettes et est en eau sur toute sa largeur et sur une profondeur importante. L'aménagement du plan d'eau (à l'est de la papèterie) pour la pratique du teleski nautique pourrait interférer avec un éventuel aménagement ou le renforcement du corridor existant . Notons que l'ouvrage s'inscrit au sein d'un large corridor d'intérêt régional. Le détail du diagnostic de la franchissabilité de l'ouvrage autoroutier est consultable dans l'annexe 4 *"focus sur la franchissabilité autoroutière" (données: FRAPNA 2013, expertise: FRAPNA 2010 et 2013).*		X			X	X	Préserver durablement les espaces pour l'accès à l'ouvrage de franchissement autoroutier.	Recalibrer l'ouvrage et mettre en place des banquettes. Mettre en place des mesures anti-collisions sur la D19 .	Mettre en place un suivi de l'utilisation de l'ouvrage (piège photos). Réfléchir à la pertinence et à la faisabilité d'un ouvrage faune spécifique dans le secteur *Chars/Papèterie/Brachouet.*	Assurer une animation auprès d'ATMB. Assurer une veille sur la préservation des espaces de déplacement. Assurer une animation auprès du Conseil général pour les mesures anti-collisions.	X	X		X			forte	Pourrait permettre d'assurer un minimum de perméabilité de l'A40, voire de restaurer une réelle fonctionnalité en cas d'implantation d'un ouvrage spécifique.
64	Saint Pierre en Faucigny, Arenthon	Continuum entre *les Chars* et *Tucinge*	**Continuum agricole** coupé en deux par l'A40 (malgré la présence de l'ouvrage hydraulique du Brachouet sous l'autoroute) et fragmenté par des zones urbaines ou à urbaniser. Une partie de la surface inclue dans le continuum agricole est d'ores et déjà urbanisée (nord de la PAE des Jourdies) ou a vocation à être urbanisée en lien avec le projet intercommunal d'extension vers l'ouest de la PAE des Jourdies (projet inscrit dans le SCOT du Pays Rochois et dans le PLU de Saint Pierre). Une partie du secteur appartient par ailleurs au SM3A (pisciculture de Tusinge). Le continuum a été identifié comme partie intégrante d'un large corridor d'intérêt régional *(source: atelier technique 2010, données: CCPR et commune de Saint-Pierre en Faucigny 2013, expertise: FRAPNA 2010)*	X					X	Préserver la partie du continuum qui n'a pas vocation à être urbanisée.	Mettre en œuvre des mesures permettant d'optimiser la perméabilité en zone urbanisée (clôtures perméables, gestion différenciée des espaces verts,...).		Assurer une veille sur le continuum, même si relictuel.			X		X		forte	Partie intégrante d'un corridor d'intérêt régional.

Point	Situation géographique		Description et diagnostic du point	Enjeu(x)						Volet(s) contrat corridors				Continuum			Type de mesure			Evaluation du niveau de priorité	justification du niveau de priorité
	Commune	Localisation		1	2	3	4	5	6	REG (réglementation)	TRA (travaux)	ETU (études)	ANI (animations)	vert	bleu	jaune	ponctuelle	linéaire	surfacique		
65	Saint Laurent et Saint Pierre en Faucigny	Nord-est de *St Laurent*	**Continuum jaune/continuum vert.** Point situé à l'intersection d'un corridor jaune (reliant les zone agricoles de Saint Laurent à celles de *Monaz*) et d'un corridor vert (reliant le *Bois des Folliet* au *Bois des Fournets*. La juxtaposition de ces deux continuums permet le maintien et le déplacement d'une diversité d'espèces liées aux milieux ouverts, fermés et de lisière *(expertise: FRAPNA 2010).*				X		X		Réouvrir certains secteurs forestiers au niveau du *Bois des Râpes* pour optimiser le corridor jaune. Maintenir les coupures jaunes dans l'espace forestier. Gérer écologiquement les lisières forestières.	Réaliser des inventaires faunistiques et floristiques sur les zones agricoles et forestières peu ou pas connues. Prioriser les secteurs inventoriés en fonction de leur intérêt biologique et de leur degré de menace.	Assurer des animations agricoles et forestières.	X		X			X	faible	Secteur fonctionnel. A priori peu de menace.
66	Amancy, Saint Pierre en Faucigny	Est du *Bois de Fournets*	**Continuum jaune/continuum vert**. Secteur situé à l'intersection d'un corridor jaune (entre la zone agricole de *Sonnex* et celle de *Vozerier*) et d'un corridor vert (bande boisée au nord de Saint Sixt - Saint Laurent). La juxtaposition de ces deux continuums permet le maintien et le déplacement d'une diversité d'espèces liées aux milieux ouverts, fermés et de lisière *(expertise FRAPNA 2010).*				X		X		Entretenir les milieux ouverts dans l'espace forestier. Aménager écologiquement les lisières forestières.	Réaliser des inventaires faunistiques et floristiques sur les zones agricoles et forestières peu ou pas connues. Prioriser les secteurs inventoriés en fonction de leur intérêt biologique et de leur degré de menace.	Assurer des animations agricoles et forestières.	X		X			X	faible	Secteur fonctionnel. A priori peu de menace.
67	Amancy, Saint Pierre en Faucigny	Le long du *Bourre,* Saint Maurice, Passeirier, Vozerier	**Axe de déplacement.** Cours d'eau (le Bourre), ripisylve et couloir agricole entre la bande boisée de Saint Sixt-Saint Laurent et le Foron de la Roche. Corridor utilisable par la faune terrestre jusqu'à la D1203 (malgré la présence de quelques trouées dans la ripisylve, notamment au niveau de Saint Maurice), puis artificialisation qui empêche son utilisation. La faune s'en éloigne alors pour utiliser les espaces agricoles adjacents et rejoindre la ripisylve plus en aval. L'urbanisation en cours le long de la D1203 risque d'amplifier l'effet de coupure dans le couloir de déplacement de la faune. Le PLU de Saint-Pierre a classé en zones A et Ap le secteur *(source: atelier technique 2010, données: commune de Saint Pierre 2013, expertise: FRAPNA 2010).*	X		X		X	X		Reconstituer la ripisylve à l'ouest de Saint Maurice. Mettre en œuvre des mesures anti-collisions sur la D 1203.		Assurer une veille quant à l'urbanisation du secteur coincé entre le cours d'eau, la D1203 et Passeirier. Assurer une veille quant à l'urbanisation le long de la D1203. Assurer une animation auprès du Conseil général pour les mesures anti-collisions.	X	X	X		X		forte	Axe de déplacement majeur pour la connexion entre St Sixt/St Laurent et bords de l'Arve.

Point	Situation géographique		Description et diagnostic du point	Enjeu(x)						Volet(s) contrat corridors				Continuum			Type de mesure			Evaluation du niveau de priorité	justification du niveau de priorité
	Commune	Localisation		1	2	3	4	5	6	REG (réglementation)	TRA (travaux)	ETU (études)	ANI (animations)	vert	bleu	jaune	ponctuelle	linéaire	surfacique		
68	Saint Laurent	*Rau de St Laurent, La Restat*	**Continuum aquatique.** Gros problèmes de prélèvements (assecs), très peu d'eau pour la faune piscicole et discontinuité de la ripisylve au niveau des intersections avec les routes et les maisons. Sur *la Restat,* problème d'assec. Cours d'eau tufeux en cascade encaissée, large de 2m, avec des cailloux et blocs. La connexion est fonctionnelle pour la faune terrestre par la ripisylve, mais présence d'une barrière naturelle pour la faune aquatique. Problème de décharge dans certaines zones du cours d'eau *(source: groupe de travail trame bleue 2013, expertise: FRAPNA 2013).*			X						Etudier les problèmes d'assec.				X			X		faible	Continuum fonctionnel pour la faune terrestre, barrière naturelle pour la faune aquatique. La priorité reste les problèmes d'assecs.
69	Saint Laurent	*Le Bourre*, au niveau de *Sonnex*	**Continuum vert** le long du *Bourre* entre la montagne de Cou et la bande boisée au nord de Saint Sixt et Saint Laurent. Les ouvrages hydrauliques sont largement utilisables par la faune terrestre, mais la ripisylve est trop éparse, voire manquante, au niveau de *Sonnex (source: atelier technique 2010, expertise: FRAPNA 2010).*	X							Implanter et consolider la ripisylve au niveau de la commune de Sonnex.			X	X			X		faible	Continuum globalement fonctionnel.
70	Amancy	*Bois des Fournets*	**Zone réservoir.** Tourbière d'intérêt patrimonial (ZNIEFF 1) au sein du *bois des Fournets*. Des secteurs de la tourbière sont colonisés par des ligneux. De nombreuses places de feu dans le bois et en périphérie. Quelques constructions en périphérie du bois. Le secteur du *Bois de Fournets* est concerné par les périmètres de protection des captages d'eau potable de la Commune d'Amancy. Dans cet objectif, les services de la commune sont amenés à intervenir avec des engins mécaniques pour réaliser des travaux d'entretien aux abords des captages, ce qui peut difficilement se concilier avec un outil de protection fort *(source: atelier technique 2010, données: commune d'Amancy 2013, expertise: FRAPNA 2010).*				X			Préserver durablement la tourbière et la zone forestière tampon.		Mettre en place des inventaires complémentaires sur la ZNIEFF. Elaborer un plan de gestion.		X				X		forte	Zone réservoir, zone relais, et milieu de grand intérêt.
71	Amancy, Saint-Pierre en Faucigny, Arenthon	*Le Foron de la Roche*, d'Amancy à sa confluence avec l'Arve	**Continuum aquatique/obstacles/ ouvrage de franchissement.** Succession d'ouvrages hydrauliques pour le Foron de la Roche. Au niveau d'Amancy, la ripisylve est étroite et il n'y a pas de banquettes. Au niveau des *Chars*, l'ouvrage sous la D19 possède des banquettes peu utilisables et les berges sont trop abruptes. Au niveau de la confluence avec l'Arve,sous l'A40, l'ouvrage hydraulique ne possède pas de banquettes ce qui rend ce passage prioritaire impossible pour la faune terrestre car le niveau d'eau est important. Le diagnostic de l'ouvrage autoroutier est consultable dans l'annexe 4 "*focus sur la franchissabilité autoroutière".* De plus, le seuil au niveau du pont parait difficilement franchissable par l'ombre (une marche présente dont il faudrait évaluer la fonctionnalité, il n'y a pas de suivi piscicole particulier au niveau de cet ouvrage). La truite, quant à elle, devrait pouvoir franchir l'obstacle (ONEMA). Plus généralement, des individus de truite fario et d'ombre commun sont suivis par radiotélémétrie sur le secteur du cours principal de l'Arve *(source: atelier technique 2010, données: FDP 74, ONEMA 2013, expertise: FRAPNA 2010 et 2013).*	X	X	X			X		Créer des banquettes au niveau des ouvrages hydrauliques (notamment celui de l'A40). Aménager les berges et consolider la ripisylve.	Mettre en place un suivi des passages au niveau de l'ouvrage hydraulique de l'A40 (relevés d'indices de passages). Mettre en place un suivi de la franchissabilité piscicole de l'ouvrage aval.	Assurer une animation auprès d'ATMB. Assurer une animation auprès du Conseil général pour l'amélioration du franchissement routier.	X	X			X		forte	Le Foron, corridor aquatique et terrestre important dans le fonctionnement global du secteur, notamment pour sa connexion avec l'Arve.

Point	Situation géographique		Description et diagnostic du point	Enjeu(x)						Volet(s) contrat corridors				Continuum			Type de mesure			Evaluation du niveau de priorité	justification du niveau de priorité
	Commune	Localisation		1	2	3	4	5	6	REG (réglementation)	TRA (travaux)	ETU (études)	ANI (animations)	vert	bleu	jaune	ponctuelle	linéaire	surfacique		
72	Arenthon	*La Papèterie*	**Ouvrage de franchissement** de l'A40. Un pont autoroutier (propriété privée), particulièrement bien localisé pour la moyenne et grande faune, reliant des zones agricoles et des zones humides de part et d'autre de l'autoroute. L'accès au pont n'est pas possible pour l'ensemble des véhicules (barrières de chaque côté). Un ouvrage busé sous l'autoroute, juste à côté du pont, pourrait-être utilisé par la petite faune (dont les amphibiens). L'ouvrage de la *papèterie* est localisé dans un large corridor d'intérêt régional. Un aménagement du plan d'eau pour la pratique du téléski nautique, à l'est de la *papèterie,* pourrait interférer avec un éventuel aménagement ou renforcement du corridor existant. Les PLU venant d'être révisés, ces zones sont identifiées comme étant aménageables pour la pratique des loisirs. Le diagnostic de l'ouvrage autoroutier est consultable dans l'annexe 4 *"focus sur la franchissabilité autoroutière" (source: ateliers techniques 2010, données: FDC 74, FRAPNA 74 2010 et 2013, expertise: FRAPNA 2010 et 2013).*		X				X	Figer, dans les documents d'urbanisme, l'ensemble des zones agricoles et humides utilisables par la faune de part et d'autre du pont.	Acquérir les espaces naturels et humides prioritaires de part et d'autre du pont. Renaturer le revêtement du pont pour augmenter son attractivité. Mettre en place des parapets d'occultation.	Mettre en place un suivi de l'utilisation du pont par la grande faune. Mettre en place un suivi de l'utilisation de l'ouvrage busé par les amphibiens et les petits mammifères. Réfléchir à la pertinence et à la faisabilité d'un ouvrage faune spécifique dans le secteur *Chars/Papèterie/Brachouet.*	Assurer une animation auprès du propriétaire du pont. Animation foncière. Assurer une animation auprès d'ATMB.		X	X	X			forte	Ouvrage situé sur un large corridor identifié comme étant d'intérêt régional. Pourrait participer à améliorer la franchissabilité autoroutière, voire de restaurer une réelle fonctionnalité en cas d'implantation d'un ouvrage spécifique.
73	Bonneville et Arenthon	Rive gauche et rive droite de l'Arve, au niveau des *îles de la Barque*	**Tronçons accidentogènes.** Trois routes accidentogènes: D19, D12 et D1205. Le secteur traversé par les trois départementales est reconnu comme liaison dynamique et perméable par le SCOT de la CCFG et est intégré au large corridor identifié comme étant d'intérêt régional *(données: CCFG 2010, FRAPNA 2013, expertise FRAPNA 2010).*					X	X	Préserver la perméabilité dans les documents locaux d'urbanisme.	Mettre en œuvre des mesures anti collisions (réduction de vitesse, ralentisseurs, panneaux*" traversée de faune sauvage"*, réflecteurs,...) à axer prioritairement sur la D1205 et sur la D19.		Assurer une animation auprès du Conseil général pour les mesures anti-collisions.		X			X		forte	Tronçons accidentogènes sur corridor d'intérêt régional.

Point	Situation géographique		Description et diagnostic du point	Enjeu(x)						Volet(s) contrat corridors				Continuum			Type de mesure			Evaluation du niveau de priorité	justification du niveau de priorité
	Commune	Localisation		1	2	3	4	5	6	REG (réglementation)	TRA (travaux)	ETU (études)	ANI (animations)	vert	bleu	jaune	ponctuelle	linéaire	surfacique		
74	Arenthon	*Le Sion,* de *chez le russ* e à l'ouvrage hydraulique sous l'A40	**Continuum aquatique/obstacles/ouvrage de franchissement de l'A40.** *Ouvrage hydraulique sous l'A40* pour le passage du Sion. L'ouvrage peut être franchi par la faune terrestre, en période de basses eaux malgré, l'absence de banquettes. Il ne l'est plus du tout en période de hautes eaux. Le diagnostic de l'ouvrage autoroutier est consultable dans l'annexe 4 *"focus sur la franchissabilité autoroutière".* Le cours d'eau a fait l'objet d'une renaturation côté aval (réserve de pêche pour l'ombre commun) mais présente de nombreux assecs qui mettent en péril la réserve de pêche de l'Ombre commun. *Pont chez Coutard:* obstacle aquatique (obstacle Grenelle), difficilement franchissable à l'étiage par la truite et l'ombre. Action possible du Conseil général (propriétaire du pont) dans les 5 ans à venir. Dans le cadre du programme INTERREG ESPACE Arve et Rhône (FDP74), un suivi de cet ouvrage pour la franchissabilité piscicole (ombres, notamment) sera entrepris (sous réserve de faisabilité technique). *Pont Chez le russe:* obstacle sur continuum aquatique. Grosse fosse avec une cassure importante sous un pont de chemin rural qui paraît difficile à franchir à la montaison par l'ombre.Un autre ouvrage, plus en aval, parait aussi infranchissable *(source: atelier technique 2010, groupe de travail trame bleue 2013, données: FDP74 2013, expertise: FRAPNA 2010 et 2013).*	X	X	X			X		Mettre en place une banquette sous l'ouvrage hydraulique de l'A40. Améliorer le radier du Pont *chez le russe* (la lame d'eau peut être limitante à l'étiage pour la faune aquatique). Restauration importante à étudier si l'obstacle en aval (ouvrage Grenelle) est aménagé. Le travail devra alors se faire sur les deux seuils.	Suivre l'utilisation de l'ouvrage hydraulique sous l'A40. Suivre les assecs et diagnostic des prélèvements	Assurer une animation auprès d'ATMB. Assurer une animation auprès du Conseil général pour améliorer les franchissements routiers.		X	X	X			forte	Le Sion, trame bleue prioritaire, pourrait aussi être un excellent corridor terrestre pour le franchissement de l'A40.
75	Arenthon	Secteurs *Maclenay* , les *Mannets* et les *Sablons*	**Ouvrages de franchissement** de l'A40. Succession de trois ouvrages busés de diamètre 800 mm sous l'A40. Les buses ne sont pas toujours utilisables du fait de la présence de bacs en béton empêchant l'accessibilité aux ouvrages. Les ouvrages sont potentiellement utilisables par la batrachofaune et les petits mammifères en période de basses eaux, mais sont totalement inutilisables en période de hautes eaux. Le détail du diagnostic de ces ouvrages est consultable dans l'annexe 4 *"focus sur la franchissabilité autoroutière" (source: atelier technique 2010, expertise: FRAPNA 2010 et 2013).*		X						Supprimer les bacs entravant l'accès aux buses et aménager des dispositifs facilitant leur accessibilité.	Suivre l'utilisation des ouvrages busés.	Assurer une animation auprès d'ATMB.					X		faible	Pourrait permettre d'améliorer la franchissabilité autoroutière pour la petite, voire la moyenne faune, mais la priorité doit être donnée aux ouvrages du Sion et du Foron.
76	Arenthon	*Eponge d'Arenthon,* corridor d'intérêt régional.	**Corridor d'intérêt régional** permettant de connecter l'Eponge d'Arenthon (en partie aussi sur le secteur voisin Salève-Voirons) et la Plaine des Rocailles (en totalité sur le secteur voisin Salève-Voirons), via le franchissement de l'A410. Sur le tronçon concerné, plusieurs ouvrages routiers et un ouvrage hydraulique pourraient participer au rétablissement d'un minimum de perméabilité. A noter, des possibilités de passage de la petite faune sous certains grillages autoroutiers. Le diagnostic de ces ouvrages est consultable dans l'annexe 4 *"focus sur la franchissabilité autoroutière" (source: FRAPNA 2013, expertise: FDC74 et FRAPNA 2013).*	X	X				X		Requalifier les ouvrages pour le passage de la faune. Imperméabiliser les grillages défectueux.	Réfléchir à la pertinence et à la faisabilité d'un ouvrage faune spécifique dans le secteur.	Assurer une animation auprès d'AREA. Assurer une veille sur les espaces de déplacement permettant d'accéder aux ouvrages.			X			X	forte	Corridor d'intérêt régional permettant de relier deux vastes zones réservoirs.

Point	Situation géographique		Description et diagnostic du point	Enjeu(x)						Volet(s) contrat corridors				Continuum			Type de mesure			Evaluation du niveau de priorité	justification du niveau de priorité
	Commune	Localisation		1	2	3	4	5	6	REG (réglementation)	TRA (travaux)	ETU (études)	ANI (animations)	vert	bleu	jaune	ponctuelle	linéaire	surfacique		
77	Brison, Bonneville	*A* u niveau du goulot étranglement et, plus généralement, linéaire D186 entre Thuet et Brison.	**Voie de déplacement.** Voie de traversée grande faune, avec présence de deux coulées dans le virage, à l'intersection d'un sentier. Les obstacles sont naturels et il n'existe aucun projet connu sur le secteur. Plus généralement, le tronçon routier Thuet/Brison est fréquemment traversé par la faune, notamment la nuit *(source: atelier technique 3, données CCFG 2013, expertise: FRAPNA 2013).*					X	X		Mettre en place des panneaux *"passage grande faune"* sur le linéaire D186 concerné, dans les deux sens.		Assurer une animation auprès du Conseil général pour les mesures anti-collisions.	X				X		moyenne	Potentiel de collisions
78	Brison	*Ruisseau de Pierre lente*	**Continuité aquatique.** Méconnaissance quant à la qualité des eaux, potentielle frein à la fonctionnalité de la trame bleue. Il n'existe pour autant pas d'analyses ayant mis en avant des polluants, ni attesté de leur nature. La commune de Brison rappelle que l'assainissement fait partie des dossiers en cours de traitement, ce dossier allant de paire avec l'élaboration en cours du PLU. La commune rappelle également que la mise en conformité est déjà prévue dans le cadre du SCOT et qu'elle deviendra opérationnelle suite au PLU *(source: atelier technique 3, données: commune de Brison, CCFG 2013, expertise: FRAPNA 2013).*			X					Dossier traité dans le cadre de l'élaboration du PLU.				X			X		faible et hors contrat corridors (prise en compte par PLU, SCOT et diagnostic lié uniquement à la qualité des eaux)	A évaluer selon l'analyse de l'état des eaux.
79	Brison	Sur la D186, en allant vers Mont-Saxonnex, à l'intersection avec le ruisseau *Pierre Lente.*	**Continuum boisé.** Impossibilité pour la grande faune de passer sous la route (ouvrage busé d'environ 2 m de diamètre, sans banquettes). L'accès à l'ouvrage côté *chemin de la fruitière* est fortement contraint (berge à nu et abrupte, notamment). Malgré les obstacles (aire de jeux , berges fortement pentues, murs en pierre sur plusieurs dizaines de mètres...), la faune semble malgré tout traverser la route, de part et d'autre. Des aménagements pourraient permettre néanmoins d'optimiser davantage le franchissement de la départementale. A noter, l'omniprésence d'espèces invasives (renouées géantes et surtout balsamines, au niveau de l'ouvrage hydraulique). *(source: divers participants lors de l'atelier technique 3, données: CCFG, commune de Brison 2013, expertise: FRAPNA 2013).*	X					X		Mettre en place une banquette dans l'ouvrage hydraulique pour la petite et moyenne faune. Aménager l'accès à l'ouvrage, notamment côté *chemin de la fruitière,* afin d'inciter la petite faune à l'utiliser. Implanter un rideau d'arbres le long du *chemin de la fruitière* . Gérer les invasives pour éviter leur propagation.		Assurer une animation auprès du Conseil général pour l'amélioration du franchissement routier.	X				X		faible	Aménagements potentiellement efficaces pour la petite et la moyenne faune (qui certainement traversent déjà la route)

Point	Situation géographique		Description et diagnostic du point	Enjeu(x)						Volet(s) contrat corridors				Continuum			Type de mesure			Evaluation du niveau de priorité	justification du niveau de priorité
	Commune	Localisation		1	2	3	4	5	6	REG (réglementation)	TRA (travaux)	ETU (études)	ANI (animations)	vert	bleu	jaune	ponctuelle	linéaire	surfacique		
80	Brison	*Les Granges d'Amont*	**Continuum agricole.** Parcelle agricole en pente, en exposition est. Embroussaillement de la parcelle par des frênes et d'autres petits ligneux. D'autres secteurs de la commune souffrent aussi localement d'une fermeture de milieux (*La Creutaz, Bonava,...*) *(source: chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc, LPO lors de l'atelier technique 1, données: CCFG, chambre d'agriculture des Savoie 2013, expertise: FRAPNA 2013).*				X		X		Pratiquer un entretien courant/restauration des secteurs les plus enfrichés. Mettre en œuvre des mesures de gestion (outils de type MAET) sur la base du volontariat.	Prioriser les secteurs selon leur degré de menaces (dont taux de recouvrement) et leur intérêt écologique avant intervention.	Assurer une animation agricole. Plus largement, réflexion entre élus et profession agricole sur la durabilité et le renouvellement des exploitations de la commune pour la mise en place d'actions.			X			X	moyenne	Zone pouvant être encore relativement facilement utilisée par la faune des milieux ouverts. L'enjeu est ici principalement agricole.
81	Brison	*Grand-pré, Char-est, secteurs* proches *Solaison*	**Zones réservoirs invertébrés.** Prairies de fauche (et aussi de pâture) semblant écologiquement intéressantes (insectes) , notamment sur les secteurs de *Grand-Pré,* de *Char-est* et à proximité du plateau de *Solaison*. A noter, des secteurs menacés par l'embroussaillement (églantiers) ou l'enrésinement (sous les rochers de Leschaux) et qui pourraient s'avérer intéressants pour le tétras lyre, espèce de cohérence Trame Verte et Bleue pour la région *(source: LPO lors de l'atelier technique 1, données: CCPR, chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc 2013, expertise: FRAPNA 2013)*				X		X		Mettre en œuvre des mesures de gestion (outils de type MAET), un plan de gestion pastorale sur la base du volontariat,…	Mener des inventaires floristiques et entomologiques (lépidoptères et orthoptères). Réfléchir au fonctionnement en réseau de ces parcelles.	Assurer une animation agricole. Plus largement, mener une réflexion entre élus et profession agricole sur la durabilité et le renouvellement des exploitations de la commune pour la mise en place d'actions.			X			X	moyenne	A priori, zones écologiquement peu menacées, mais inventaires pouvant être intéressants à mener. L'enjeu est ici principalement agricole.
82	Petit Bornand	*Beffay/Termine*	**Continuum aquatique et boisé**/ **Ruptures de corridors.** Ouvrages hydrauliques du ruisseaqu de Termine et du ruisseau de Clameux sous la D12 permettant l'écoulement torrentiel vers le Borne (ruisseau du Termine, ruisseau de Clameux). Ces deux ruisseaux sont apiscicoles (source : CCFG). Les ouvrages sont tout aussi infranchissables par la faune terrestre du fait des berges pentues, de l'absence ou quasi-absence de couloir terrestre associé. La restauration de ces ouvrages et de leurs accès pourrait s'avérer couteuse. Sur le Borne : ouvrage inutilisable par la faune aquatique (identifiés dans le ROE, Référentiel Obstacles à l'Ecoulement, comme infranchissable pour la faune piscicole et benthique) du fait du débit, de la pente,... coût/intérêt à étudier du fait de la hauteur importante du barrage. Le cours d'eau est en partie classé en liste 1 et le tronçon du barrage de Beffay jusqu'à l'Arve est quant à lui classé en liste 2 *(source: divers participants lors de l'atelier technique 1, données: SM3A, CCFG 2013, expertise: FRAPNA 2013).*			X						Etudier finement et précisément les potentialités de rétablissement de la franchissabilité des obstacles.		X	X		X			moyenne	plutôt forte pour au minimum une étude précise, mais à modérer en fonction du cout/intérêt d'une telle restauration.

Point	Situation géographique		Description et diagnostic du point	Enjeu(x)						Volet(s) contrat corridors				Continuum			Type de mesure			Evaluation du niveau de priorité	justification du niveau de priorité
	Commune	Localisation		1	2	3	4	5	6	REG (réglementation)	TRA (travaux)	ETU (études)	ANI (animations)	vert	bleu	jaune	ponctuelle	linéaire	surfacique		
83	Petit Bornand	Secteur de *Lavey*	**Continuum boisé du ruissequ du Nanteux**. Ruisseau apiscicole. Ouvrage hydraulique sous la D12, d'environ 2,5 à 3 m de haut pour environ 2m de large. Peu d'eau et passage quasi à sec possible. De part et d'autre de l'ouvrage, le petit cours d'eau est contigü à des jardins, ce qui entrave très largement l'utilisation de l'ouvrage même pour la petite et moyenne faune *(source: FDC 74 et commune de Petit Bornand lors de l'atelier technique 3, expertise: FRAPNA 2013).*	X							Implanter des rideaux de végétation avec essences locales pour faire écran aux jardins.			X				X		moyenne	Pourrait rétablir un minimum de continuité, mais uniquement pour la petite et moyenne faune.
84	Petit Bornand	Entre l'entrée dans *Saxias* et la pépinière	**Continuum boisé du ruisseau Deresse.** Ouvrage hydraulique sous la D12, d'environ 3 à 4 m de largeur pour 4 m de hauteur, reliant les ripisylves. Peu d'eau, sol incurvé, en pavé et extrêmement glissant (contraignant pour ongulés, sans problème pour les autres mammifères). Côté Borne, accessibilité parfois délicate et présence de zones tampons agricoles (zones construites de l'autre côté) *(expertise: FRAPNA 2013).*	X					X	Maintenir les zones tampons agricoles.	Mettre en place une banquette dans l'ouvrage. Améliorer l'accessibilité à l'ouvrage côté Borne. Grillager le pont pour inciter à l'utilisation de l'ouvrage (en plus dangereux car dans un virage).		Assurer une animation auprès du Conseil général pour l'amélioration du franchissement routier.	X				X		moyenne	Corridor dont la fonctionnalité pourrait être facilement améliorée.
85	Petit Bornand	*Bellajoux, Puze/Villard, Le Noble*	**Continuum agricole.** Plusieurs secteurs de parcelles agricoles en cours d'embroussaillement/fermeture. Les secteurs de *Mayse, Bas de Cenise et Paradis* sont aussi identifiés comme menacés par la dynamique végétale. Plus largement, cette dynamique de fermeture s'observe sur bon nombre de secteurs du territoire communal *(source: commune de Petit Bornand lors de l'atelier technique 3, données : chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc, CCFG, 2013, expertise: FRAPNA 2013).*				X				Mettre en place un entretien courant, voire une restauration, pour les secteurs les plus colonisés (débroussaillage, pâturage caprin ou ovin). Mettre en œuvre des mesures de gestion (outils de type MAET), un plan de gestion pastorale sur la base du volontariat,…	Identifier les secteurs concernés au niveau communal et prioriser les secteurs selon leur degré de menaces (dont taux de recouvrement) et leur intérêt écologique avant intervention.	Assurer une animation agricole. Plus largement, mener des réflexions entre élus et profession agricole pour la pérennisation des alpages laitiers de la commune et la mise en place d'actions.			X			X	moyenne	Secteurs à priori fonctionnels. Enjeu écologique essentiellement lié au maintien des connexions entre les différentes zones ouvertes du secteur. L'enjeu est aussi largement agricole.
86	Petit Bornand	Entrée sud de Petit bornand	**Voie de déplacement**. Deux voies de traversées possibles à l'entrée de Petit-Bornand (secteur du *crêt d'amont*) entre le Borne et le *massif de Paradis* (de part et d'autre de la pépinière). Un panneau « *traversée de faune sur 5km* » est présent. A proximité, une zone refuge pour le cerf en période hivernale *(source: ACCA lors de l'atelier technique 3, expertise: FRAPNA 2013).*	X					X				Assurer une veille quant au maintien des voies de traversées.	X		X		X		forte	Voie de déplacement non contrainte par la topographie, les aménagements routiers,…et particulièrement bien utilisée par le cerf.

Point	Situation géographique		Description et diagnostic du point	Enjeu(x)						Volet(s) contrat corridors				Continuum			Type de mesure			Evaluation du niveau de priorité	justification du niveau de priorité
	Commune	Localisation		1	2	3	4	5	6	REG (réglementation)	TRA (travaux)	ETU (études)	ANI (animations)	vert	bleu	jaune	ponctuelle	linéaire	surfacique		
87	Petit Bornand	*Le Villard*	**Continuum boisé/obstacle du torrent de Jalandre.** Ruisseau piscicole. Ouvrage hydraulique sous la D12 suffisament haut et large pour pemettre son utilisation par la petite et moyenne faune (de plus, peu d'eau), mais rupture de continuité du fait du vannage. En contrebas, la faune aurait pourtant la possibilité de relier des espaces boisés via la traversée de la rue *St François de Sales (expertise: FRAPNA 2013).*	X								Etudier la possibilité de suppression de l'obstacle.		X					X		moyenne	Pourrait éven tuellement concerner la petite et moyenne faune.
88	Petit Bornand	Proche carrière de la *Puya*	**Voie de déplacement**. Voie de traversée de la D12 puis de l'*impasse des Ecoiseaux* au niveau de la carrière, entre deux virages, et au niveau de la zone de parking/dépôt de billes de bois (panneau indicateur *Glières*). La vitesse des automobilistes est parfois rapide et absence de panneau "*traversée de la faune sauvage".* C'est un axe de passage prioritaire bien connu localement. Jusqu'à l'entrée du chef-lieu de Petit Bornand, traversées devenant impossibles du fait de la topographie, des aménagements de bords de route,...*(source: FDC 74 lors de l'atelier technique 3, données: CCFG, commune de Petit Bornand 2013, expertise: FRAPNA 2013).*	X				X	X		Mettre en place des mesures de réduction de la vitesse.		Assurer une animation auprès du Conseil général pour les mesures anti-collisions.	X				X			forte	Plus vraiment de traversée possible avant l'entrée dans Petit Bornand. Axe de passage particulièrement bien utilisé par la grande faune. Enjeu collisions.
89	Petit Bornand	D12	**Voie de déplacement.** Vitesse rapide des automobilistes, pas de réduction de vitesse, ni de panneau « *traversée de faune sauvage* », ni de réflecteurs. Sur le secteur, une mare non permanente alimentée en cas de fortes pluies par le fossé de bord de route et les écoulements d'eau de surface *(source: atelier technique 3, données: CCFG 2013, expertise: FRAPNA 2013).*	X				X	X		Mettre en place des mesures de réduction de la vitesse.		Assurer une animation auprès du Conseil général pour les mesures anti-collisions.	X	X		X			moyenne	Risque important de collisions.
90	Petit Bornand	Au niveau de l'ancienne carrière, D12	**Axe de déplacement** grande faune et site d'écrasement amphibiens. Voie de traversée grande faune localisée au niveau de la carrière et quelques mètres avant, côté *la ville.* Tronçon connu pour des écrasements d'amphibiens (malgré l'observation d'un seul crapaud commun observé en deux visites de terrain) sur la D12 qui fragmente un habitat terrestre (forêt, carrière) et un habitat aquatique (mares, dépressions, gouilles -par ailleurs asséchées l'été -, côté Borne). A noter, que les dépression aquatiques ont été creusées par le trials 4x4 *(source: commune de Petit-Bornand lors de l'atelier technique 3, données: CCFG, commune de Petit Bornand 2013, expertise: FRAPNA 2013).*								Assurer un suivi des migrations d' amphibiens pour une évaluation précise des menaces avant toute action.		X	X			X			faible	Voie de traversée particulièrement utilisée et fonctionnelle pour la grande faune. Problématique amphibiens restant malgré tout à affiner.

Point	Situation géographique		Description et diagnostic du point	Enjeu(x)						Volet(s) contrat corridors				Continuum			Type de mesure			Evaluation du niveau de priorité	justification du niveau de priorité
	Commune	Localisation		1	2	3	4	5	6	REG (réglementation)	TRA (travaux)	ETU (études)	ANI (animations)	vert	bleu	jaune	ponctuelle	linéaire	surfacique		
91	Petit Bornand	Secteur *La ville*	**Voies de déplacement grande faune**. Deux voies de déplacement potentiel identifiées, avant et après la liaison D12/route de *la Ville*. - Première voie : au niveau du panneau « *la ville* », espace agricole avec clôtures 3 fils électrique, dans un virage. Vitesse plutôt rapide des véhicules. - Seconde voie : passage au niveau de l'ouverture d'un grillage. A noter qu'un ouvrage hydraulique pourrait aussi être potentiellement utilisé par la petite et moyenne faune à condition de grillager ses abords. Ailleurs, murs et tronçon urbanisé qui empêchent les traversées. Sinon, la faune traverse régulièrement au sud du secteur, jusqu'à Entremont. *(source: ONF et commune de Petit Bornand lors de l'atelier technique 3, expertise: FRAPNA 2013).*	X						Préserver durablement les espaces agricoles potentiellement utilisés lors des déplacements.						X		X		forte	Une des rares voies de traversée possible sur l'ensemble du linéaire proche.
92	Petit Bornand	Zones humides du Petit Bornand : *plateau des Glières* et *Roche Parnal.*	**Zone réservoir.** Réseau de zones humides de grand intérêt (botanique, invertébrés,…). Diagnostic écologique dans le cadre du Docob NATURA 2000 *"les Frettes-massifs des Glières"* en cours (CG74/ bureau d'étude Biotope) . Des contacts ont été pris avec le bureau d'étude Biotope pour la bonne prise en compte de l'aspect "connectivité des zones humides" dans le cadre du diagnostic NATURA 2000. Certaines zones humides sont d'ores et déjà valorisées pédagogiquement (parcours pédagogique, animations ENS sur le plateau des Glières, notamment). Attention au piétinement de certains secteurs humides par les promeneurs et le bétail (*source: atelier technique 3, données: FRAPNA 2013, expertise: FRAPNA 2013)*								Identifier et localiser précisément les menaces pour des réponses ciblées et appropriées.				X				X	forte, mais hors contrat corridors (prise en compte par NATURA 2000)	Réseau important de zones humides, tourbières d'intérêt. En attente des outils proposés dans le cadre de NATURA 2000.
93	Petit Bornand		**Obstacle ?** Projet de porteur *Glières/petit-Bornand*. Le projet de porteur est un projet de territoire à l'horizon des vingt prochaines années (rien n'est fixé pour le moment). Le SCOT a été dans l'obligation d'avoir une vision à long terme des infrastructures de déplacement sur son territoire; en ce sens, la route conduisant au plateau des Glières comporte des alertes quant à son classement routier et à sa sécurité. La solution du câble a été privilégiée pour l'accès au plateau afin d'apporter une alternative technique à la mise à niveau de la route existante. L'implantation du porteur a été considérée dans le cadre du SCOT. Cinq tracés ont été étudiés et le tracé aujourd'hui privilégié a été choisi pour être le moins impactant environnementalement. L'hypothèse retenue pour la gare de départ organise en particulier le stationnement de manière à minimiser l'impact sur les espaces agricoles alentours : le parking serait situé sur " *un secteur boisé sans enjeux particulier afin de minimiser l'impact sur les prairies de fauche*" (in SCOT CCFG). Si le parking devait être étendu, la solution du souterrain est évoquée, toujours dans l'optique de minimiser son impact *(source: commune de Petit Bornand lors de l'atelier technique 3, données: CCFG 2013).*													X				X	faible pour le moment	Rien de fixé et échéance à 20 ans…hors contrat corridors

Point	Situation géographique		Description et diagnostic du point	Enjeu(x)						Volet(s) contrat corridors				Continuum			Type de mesure			Evaluation du niveau de priorité	justification du niveau de priorité
	Commune	Localisation		1	2	3	4	5	6	REG (réglementation)	TRA (travaux)	ETU (études)	ANI (animations)	vert	bleu	jaune	ponctuelle	linéaire	surfacique		
94	Petit Bornand	D12, *Les Combes*	**Voie de traversée accidentogène.** Vitesse des automobilistes parfois rapide. Absence de limitation de vitesse et de panneau "*traversée de la faune sauvage".* Un ouvrage hydraulique sur le ruisseau des Combes (en cercle et demi-cercle, d'environ 2 m de diamètre avec peu d'eau) pourrait être utilisé au moins par la petite et moyenne faune (*source: atelier technique 3, expertise: FRAPNA 2013).*	X				X	X		Mettre en œuvre des mesures de limitation de la vitesse. Optimiser les accès à l'ouvrage pour son utilisation par la petite et moyenne faune.		Assurer une animation auprès du Conseil général pour les mesures anti-collisions et pour améliorer le franchissement routier.	X				X		moyenne	Peu de menace sur le corridor, mais secteur potentiellement accidentogène.
95		Trame bleue	**Continuum aquatique /obstacles/ ouvrages de franchissement.** Succession d'ouvrages hydrauliques sur l'Arve et ses affluents dont la franchissabilité n'est pas toujours avérée par l'Ombre, la Truite ou le Chabot. Dans le cadre du programme INTERREG ESPACE ARVE et RHONE de la fédération de pêche, un état des lieux biologique, un diagnostic du tronçon aval de l'Arve sera réalisé. Pour autant, l'Arve amont et les affluents ne seront que peu ou pas équipés.			X						Poursuivre le programme Interreg Espace sur les affluents et haut vallée de l'Arve				X			X		Forte	Le Borne, la Ménoge le Giffre, l'Arve cours d'eau d'intérêt écologique reconnu pour la Trame Bleue.

Annexe 3

Couches cartographiques utilisées pour l'élaboration des cartes ateliers

Les cartes de synthèse présentées dans ce rapport sont nées d'une version de travail utilisée lors des ateliers techniques de mars/avril 2013.

Plusieurs couches cartographiques et bases de données naturalistes ont ainsi été utilisées pour la réalisation des cartes de travail utilisées lors des trois ateliers techniques :

- couches pour les continuums (vert, jaune et bleu) : inventaire forestier national de l'ONF, zones humides de la DDT, registre parcellaire graphique, habitats Asters, IGN, Orthophotos, tâches urbaines, SCOT…

- couches pour les espèces avec focus sur les espèces floristiques de valeur patrimoniale et les espèces de cohérence TVB pour la région (espèces « déterminantes » SRCE) : base de données LPO, base de données Asters.

- couches pour les corridors, collisions, obstacles : RERA, ROE, base de données FDC 74

- couches pour les espaces « protégés » : ZNIEFF, NATURA 2000, ENS, APPB,…

Ci-après, pour exemple, les cartes de travail utilisées lors de l'atelier technique de Saint-Jeoire pour le secteur nord-est du périmètre.

Ateliers techniques 2 - Contrats corridors

Carte 1 : Continuum vert

La Tour / Megevette / Onnion / Saint-Jean-de-Tholome / Saint-Jeoire / Viuz-en-Sallaz / Ville-en-Sallaz / Marignier

N
W E
S

Observations flore > 1993

Nb espèces prioritaires

- 1 - 5
- 6 - 10
- Espèces non prioritaires

Observations faune > 2003

Nb espèces SRCE

- 1 - 5
- 6 - 26
- Espèces non SRCE

Réseaux de transports

- Autoroutes
- Voies férrées
- Limites de communes
- Forêts (BDTOPO)
- Tâches urbaines (2008)

Cartographie par hepia - 09/04/2013
Fond de carte : IGN scan25 - 01/02/2012

1:25'000

0 0.5 1 2 km

Ateliers techniques 2 - Contrats corridors

Carte 2 : Continuum jaune

La Tour / Megevette / Onnion / Saint-Jean-de-Tholome / Saint-Jeoire / Viuz-en-Sallaz / Ville-en-Sallaz / Marignier

N
W E
S

Observations flore > 1993

Nb espèces prioritaires

- 1 - 5
- 6 - 10
- Espèces non prioritaires
- Limites de communes
- Habitats ASTERS

Observations faune > 2003

Nb espèces SRCE

- 1 - 5
- 6 - 33
- Espèces non SRCE
- Tâches urbaines (2008)
- SCOT (espaces agricoles à préserver)

Registre Parcellaire Graphique (2012)

CATEGORIE

- Cultures
- Prairies
- Autres

Réseaux de transports

- Autoroutes
- Voies ferrées

Cartographie par hepia - 09/04/2013
Fond de carte : IGN scan25 - 01/02/2012

1:25'000

0 0.5 1 2 km

Ateliers techniques 2 - Contrats corridors

Carte 3 : Continuum bleu

La Tour / Megevette / Onnion / Saint-Jean-de-Tholome / Saint-Jeoire / Viuz-en-Sallaz / Ville-en-Sallaz / Marignier

N
W E
S

Périmètres de captages (2003)

- Périmètres immédiats
- Périmètres rapprochés
- Périmètres éloignés

Zones humides DDT 74

- Zones humides d'intérêt
- Zones humides

Observations flore > 1993

Nb espèces prioritaires

- 1 - 5
- 6 - 14
- Espèces non prioritaires

Observations faune > 2003

Nb espèces SRCE

- 1 - 5
- 6 - 25
- Espèces non SRCE

- Limites de communes
- Habitats ASTERS
- Surface eau
- Cours d'eau
- Zones de protection 30m
- Inventaire forestier (ONF)

Réseaux de transports

- Autoroutes
- Voies ferrées

Cartographie par hepia - 09/04/2013
Fond de carte : IGN scan25 - 01/02/2012

1:25'000

0 0.5 1 2 km

Ateliers techniques 2 - Contrats corridors

Carte 4 : Milieux protégés

La Tour / Megevette / Onnion / Saint-Jean-de-Tholome / Saint-Jeoire / Viuz-en-Sallaz / Ville-en-Sallaz / Marignier

N
W E
S

Réglementaire

- ENS Nature Ordinaire
- ENS Réseau écologique 74
- ENS CC4R
- ENS Mont Vouan
- APPB

Inventaire

- ZNIEFF type 1
- ZNIEFF type 2

Contractuel

- Natura 2000

- Limites de communes

Cartographie par hepia - 09/04/2013
Fond de carte : IGN scan25 - 01/02/2012

1:25'000

0 0.5 1 2 km

Ateliers techniques 2 - Contrats corridors

Carte 5 : Obstacles

La Tour / Megevette / Onnion / Saint-Jean-de-Tholome / Saint-Jeoire / Viuz-en-Sallaz / Ville-en-Sallaz / Marignier

N
W E
S

Collisions faune

- sanglier
- renard
- lièvre
- lapin
- chevreuil
- cerf
- castor
- blaireau

FDC 74

- Transits grande faune
- Déplacements locaux
- Corridors intermassifs grande faune

Réseaux de transports

- Autoroutes
- Voies férrées
- Remontées mécaniques

RERA

- Franchissements
- Axes déplacement faune
- Connexions régionales
- Corridors

Cartographie par hepia - 09/04/2013
Fond de carte : IGN scan25 - 01/02/2012

1:25'000

0 0.5 1 2 km

Ateliers techniques 2 - Contrats corridors

Carte 5 : Obstacles

La Tour / Megevette / Onnion / Saint-Jean-de-Tholome / Saint-Jeoire / Viuz-en-Sallaz / Ville-en-Sallaz / Marignier

N
W E
S

Collisions faune

- sanglier
- renard
- lièvre
- lapin
- chevreuil
- cerf
- castor
- blaireau

Observations faune > 2003

Nb espèces SRCE

- 1 - 5
- 6 - 26

RERA

- Franchissements
- Axes déplacement faune
- Connexions régionales
- Corridors

FDC 74

- Transits grande faune
- Déplacements locaux
- Corridors intermassifs grande faune

Réseaux de transports

- Autoroutes
- Voies ferrées
- Remontées mécaniques

Cartographie par hepia - 09/04/2013
Fond de carte : IGN scan25 - 01/02/2012

1:25'000 0 0.5 1 2 km

Ateliers techniques 2 - Contrats corridors

Carte 6 : Obstacles trame bleue

La Tour / Megevette / Onnion / Saint-Jean-de-Tholome / Saint-Jeoire / Viuz-en-Sallaz / Ville-en-Sallaz / Marignier

N
W E
S

Seuil en rivière (ROE)

- Déversoir
- Enrochements
- Radier
- Autre sous-type de seuil en rivière
- Cours d'eau
- Surface eau

Obstacle induit par un pont (ROE)

- Buse(s)
- Radier de pont

Barrage (ROE)

- Barrage mobile
- Barrage poids-voûte
- Barrage voûte

- Non renseigné
- Usines
- Ouvrage grenelle

Réseaux de transports

- Autoroutes
- Voies férrées

Cartographie par hepia - 09/04/2013
Fond de carte : IGN scan25 - 01/02/2012

1:25'000

0 0.5 1 2 km

Ateliers techniques 2 - Contrats corridors

Carte 7 : Orthophoto

La Tour / Megevette / Onnion / Saint-Jean-de-Tholome / Saint-Jeoire / Viuz-en-Sallaz / Ville-en-Sallaz / Marignier

N
W E
S

Limites de communes

Cartographie par hepia - 09/04/2013
Fond de carte : Orthophoto IGN - 2006/2008/2009

1:25'000

0 0.5 1 2 km

Saxhl
Habère-Poche
Burdignin
Habère-Lullin
Juvigny
Boëge
Villard
Ville-la-Grand
Cranves-Sales
Megevette
Ambilly
Lucinges
Saint-André-de-Boëge
Bogève
Annemasse
Vétraz-Monthoux
Onnion
Étrembières
Bonne
Monnetier-Mornex
Fillinges
Viuz-en-Sallaz
Arthaz-Pont-Notre-Dame
Nangy
Marcellaz
Ville-en-Sallaz
Meussy
Reignier-Esery
Saint-Jeoire
Contamine-sur-Arve
La Tour
Peillonnex
Scientrier
Faucigny
Saint-Jean-de-Tholome
Pers-Jussy
Arenthon
Marignier
Ayse
Thyez
Bonneville
Saint-Pierre-en-Faucigny
Vougy
Marnaz
Mont-Saxonnex
Saint-Sixt

Annexe 4

Focus sur la franchissabilité autoroutière

Les fiches suivantes présentent les diagnostics consacrés aux ouvrages routiers, agricoles et hydrauliques permettant réellement, potentiellement ou ne permettant pas en l'état le franchissement de l'A40 et de l'A410. Elles accompagnent des cartographies de localisation des ouvrages expertisés. Un document plus complet a parallèlement été réalisé à l'attention d'AREA et d'ATMB.

Diagnostic A 40

Cartes de localisation des points de contrôle et fiches synthétiques

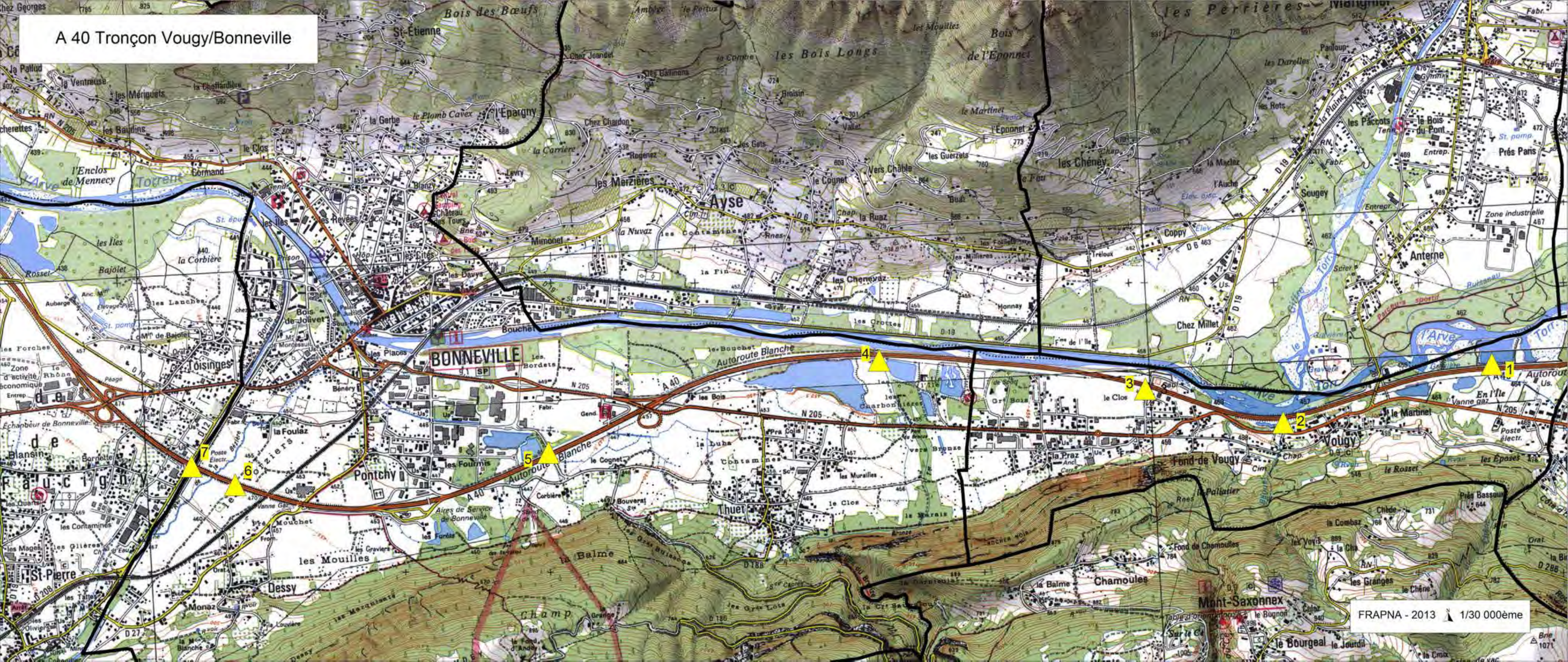

A 40 Tronçon Vougy/Bonneville
BONNEVILLE
Ayse
Vougy
Pontchy
Thuet
Toisinges
Mont-Saxonnex
Chamoules
Dessy
St-Etienne
l'Eparguy
les Merzières
Chez Millet
Anterne
Sougey
Autoroute Blanche
A 40
N 205
Arve
1
2
3
4
5
6
7
FRAPNA - 2013
1/30 000ème

A 40 Tronçon Saint Pierre/Arenthon

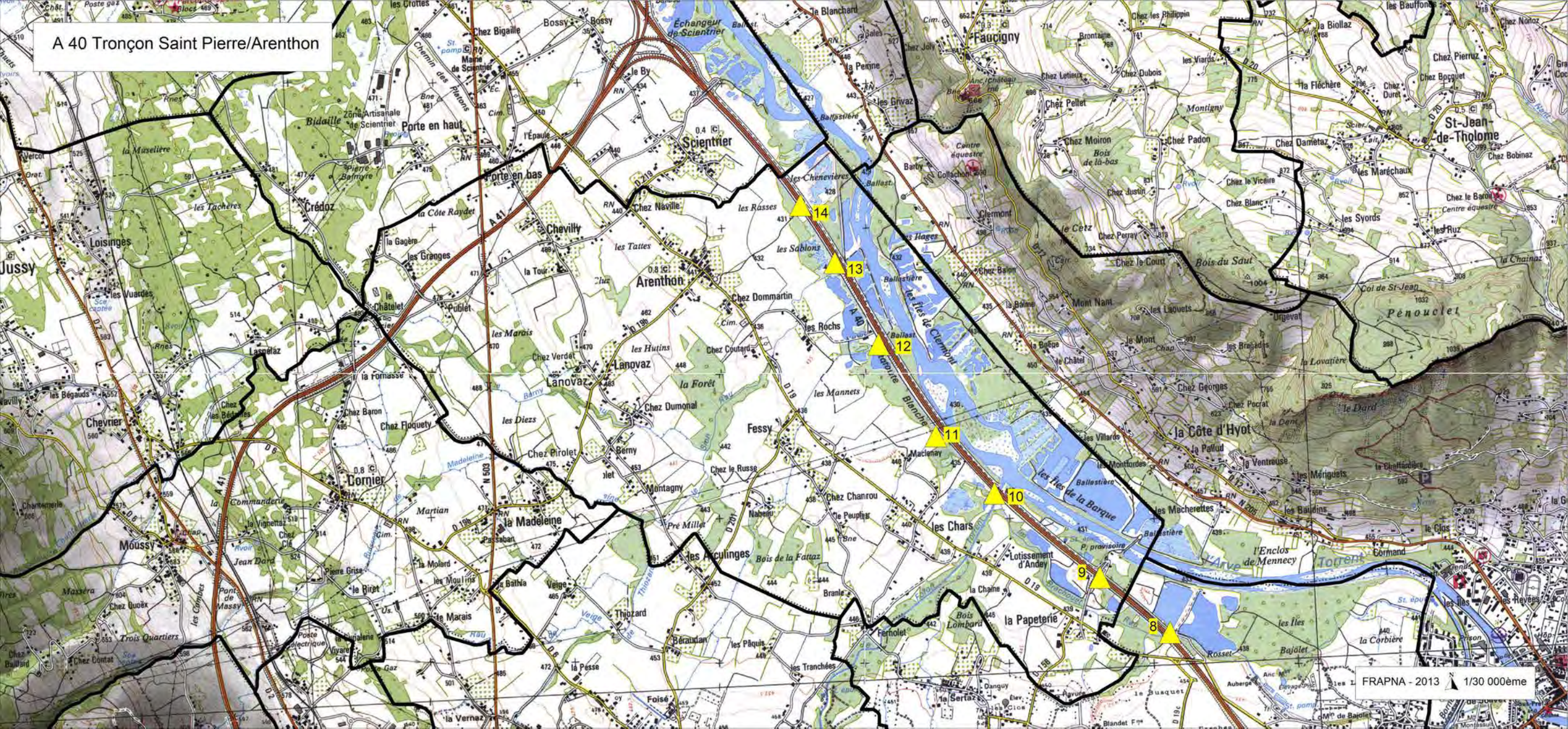

Corridors biologiques

Ouvrages de franchissement des infrastructures autoroutières

Fiche synthétique relevé de terrain et plan d'actions

Secteur/autoroute : A 40/ tronçon Vougy-Bonneville

N° du point	1
Type d'ouvrage (inférieur, supérieur, hydraulique, routier, agricole,…)	Ouvrage hydraulique *(nant d'Hermy)*
Localisation du point, coordonnées GPS	N 46°04.199' E006°30.462' Commune de Vougy.
Description de l'ouvrage (dimensions, longueur, trottoirs ou banquettes,…)	Demi-cercle métallique à fond bétonné, sans banquettes. Hauteur : 1,8 m ; largeur : 2,5 à 3 m ; longueur : environ 35 m. Hauteur d'eau dans l'ouvrage au moment du relevé : 8 à 10 cm.
Diagnostic de l'ouvrage (fonctionnalité, espèces concernées,..)	Ouvrage situé sur un corridor d'intérêt régional. Pas d'indice sur son utilisation par la grande faune. La moyenne faune (renard), quant à elle, semble l'utiliser (empreintes observées).
Diagnostic de l'accessibilité à l'ouvrage	L'accès est possible via les parcelles agricoles, coté Vougy (malgré clôtures bovin 1 fil). Le cours d'eau ne semble pas utilisé comme couloir de déplacement pour accéder à l'ouvrage. La D1205 est équipée de réflecteurs anticollisions. Côté Arve, milieux de qualité (zone d'Anterne) mais accès à l'ouvrage pouvant potentiellement être contraint (berges abruptes). Attention : deux larges passages sous grillage à proximité immédiate (au niveau du pylône) semblent fréquemment utilisés par la faune.
Espèces contactées	Sangliers à proximité (empreintes dans parcelle en maïs), renard (empreintes à l'entrée de l'ouvrage).
Date du relevé	17/09/13
Auteur(s) du relevé	C. Gilles (FRAPNA)

Actions envisagées à très court terme	
Plan d'actions	A minima, aménagement de l'ouvrage (banquette et accessibilité). Dans l'idéal, recalibrage de l'ouvrage. Imperméabilisation du grillage.
Niveau de difficulté technique : forte, moyenne, faible	Moyenne à forte
Niveau de priorité forte, moyenne, faible	Forte

Ouvrage situé sur un corridor d'intérêt régional, mais malheureusement non calibré pour le passage de la grande faune *(crédit photo : C. Gilles)*

Corridors biologiques

Ouvrages de franchissement des infrastructures autoroutières

Fiche synthétique relevé de terrain et plan d'actions

Secteur/autoroute : A 40/ tronçon Saint Pierre-Arenthon

N° du point	10
Type d'ouvrage (inférieur, supérieur, hydraulique, routier, agricole,…)	Ouvrage hydraulique (*Foron de la Roche*).
Localisation du point, coordonnées GPS	Commune d'Arenthon. OH : N°50
Description de l'ouvrage (dimensions, longueur, trottoirs ou banquettes,…)	Large ouvrage bétonné (supérieur à 10 m). Hauteur : 3m. Niveau d'eau important et absence de banquette pour un passage pieds secs.
Diagnostic de l'ouvrage (fonctionnalité, espèces concernées,..)	Non fonctionnel pour la faune terrestre.
Diagnostic de l'accessibilité à l'ouvrage	Espaces de qualité de part et d'autre : corridor du Foron, bords d'Arve, largement utilisables.
Espèces contactées	Sanglier (empreintes) le long du Foron et sur le chemin le long de l'A40. Renard (empreintes) et moyen mustélidé (empreintes) le long du Foron, à proximité de l'ouvrage.
Date du relevé	07/11/13
Auteur(s) du relevé	C. Gilles (FRAPNA)

Actions envisagées à très court terme	
Plan d'actions	Mise en place de banquettes.
Niveau de difficulté technique : forte, moyenne, faible	Moyenne
Niveau de priorité forte, moyenne, faible	Forte

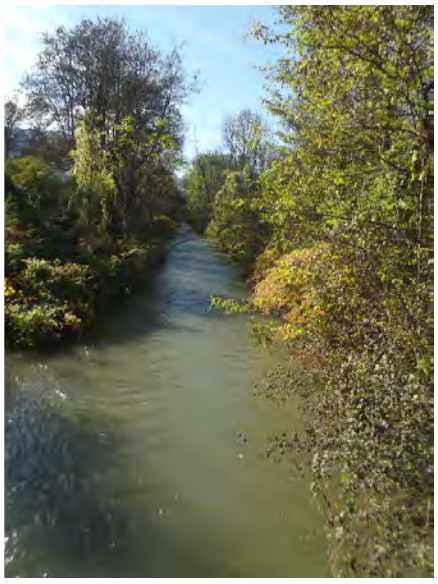

L'ouvrage du *Foron,* inutilisable par la faune terrestre, et le corridor du *Foron de la Roche (crédit photo : C. Gilles).*

Corridors biologiques

Ouvrages de franchissement des infrastructures autoroutières

Fiche synthétique relevé de terrain et plan d'actions

Secteur/autoroute : A 40 / tronçon Saint Pierre/Arenthon

N° du point	11
Type d'ouvrage (inférieur, supérieur, hydraulique, routier, agricole,…)	Ouvrage hydraulique.
Localisation du point, coordonnées GPS	Commune d'Arenthon, secteur *Maclenay*. N46°05 712' E006°31 226'
Description de l'ouvrage (dimensions, longueur, trottoirs ou banquettes,…)	Buse bétonnée pour le passage d'un fossé, totalement immergée à certaines périodes de l'année.
Diagnostic de l'ouvrage (fonctionnalité, espèces concernées,..)	Non fonctionnel pour toute faune en période de hautes eaux.
Diagnostic de l'accessibilité à l'ouvrage	Espaces de qualité de part et d'autre : étangs, boisements, bords d'Arve, largement utilisables.
Espèces contactées	Néant.
Date du relevé	07/11/13
Auteur(s) du relevé	C. Gilles (FRAPNA)

Actions envisagées à très court terme	
Plan d'actions	Priorité à donner aux ouvrages du *Sion* et du *Foron de la Roche*, à proximité. Possibilité malgré tout d'améliorer la fonctionnalité de ces ouvrages en période de basses eaux.
Niveau de difficulté technique : forte, moyenne, faible	Moyenne
Niveau de priorité forte, moyenne, faible	Faible

Ouvrage inutilisable pour toute faune terrestre en période de hautes eaux *(crédit photo : C. Gilles)*.

Corridors biologiques

Ouvrages de franchissement des infrastructures autoroutières

Fiche synthétique relevé de terrain et plan d'actions

Secteur/autoroute : A 40 / tronçon Saint Pierre-Arenthon

N° du point	12
Type d'ouvrage (inférieur, supérieur, hydraulique, routier, agricole,…)	Ouvrage hydraulique.
Localisation du point, coordonnées GPS	Commune d'Arenthon, secteur *les Mannets* (entre la zone de dépôt d'inertes et la station d'épuration). N46°06 041' E006°20 340'
Description de l'ouvrage (dimensions, longueur, trottoirs ou banquettes,…)	Buse bétonnée (diamètre : 80 cm) pour le passage d'un fossé, totalement immergée à certaines périodes de l'année.
Diagnostic de l'ouvrage (fonctionnalité, espèces concernées,..)	Non fonctionnel pour toute faune en période de hautes eaux.
Diagnostic de l'accessibilité à l'ouvrage	Espaces de qualité de part et d'autre : étangs, boisements, bords d'Arve, largement utilisables par la faune.
Espèces contactées	Néant.
Date du relevé	07/11/13
Auteur(s) du relevé	C. Gilles (FRAPNA)

Actions envisagées à très court terme	
Plan d'actions	Priorité à donner aux ouvrages du *Sion* et du *Foron de la Roche*, à proximité. Possibilité malgré tout d'améliorer la fonctionnalité de ces ouvrages en période de basses eaux.
Niveau de difficulté technique : forte, moyenne, faible	Moyenne
Niveau de priorité forte, moyenne, faible	Faible

Ouvrage inutilisable pour toute faune terrestre
(crédit photo : C. Gilles).

Etangs de l'Arve, en bordure immédiate de l'ouvrage
(crédit photo : C.Gilles).

Corridors biologiques

Ouvrages de franchissement des infrastructures autoroutières

Fiche synthétique relevé de terrain et plan d'actions

Secteur/autoroute : A 40 / tronçon Saint Pierre-Arenthon

N° du point	13
Type d'ouvrage (inférieur, supérieur, hydraulique, routier, agricole,…)	Ouvrage hydraulique (*Le Sion*).
Localisation du point, coordonnées GPS	Commune d'Arenthon. N46°06 341' E006°20 715'
Description de l'ouvrage (dimensions, longueur, trottoirs ou banquettes,…)	Ouvrage bétonné. Largeur : 5,5 m et hauteur : 2,5 m. Un grillage en partie haute de l'ouvrage. Niveau d'eau important et absence de banquette.
Diagnostic de l'ouvrage (fonctionnalité, espèces concernées,..)	Non fonctionnel pour la faune terrestre.
Diagnostic de l'accessibilité à l'ouvrage	Espaces de qualité de part et d'autre : corridor du Sion, étangs, boisements, bords d'Arve, largement utilisables par la faune.
Espèces contactées	Rat gris (empreintes), sangliers (empreintes).
Date du relevé	07/11/13
Auteur(s) du relevé	C. Gilles (FRAPNA)

Actions envisagées à très court terme	
Plan d'actions	Mise en place de banquettes.
Niveau de difficulté technique : forte, moyenne, faible	Moyenne
Niveau de priorité forte, moyenne, faible	Forte

Ouvrage inutilisable pour toute faune terrestre *(crédit photo : C. Gilles).*

Le Sion représente un corridor de qualité *(crédit photo : C. Gilles)*

Corridors biologiques

Ouvrages de franchissement des infrastructures autoroutières

Fiche synthétique relevé de terrain et plan d'actions

Secteur/autoroute : A 40 / tronçon Saint Pierre-Arenthon

N° du point	14
Type d'ouvrage (inférieur, supérieur, hydraulique, routier, agricole,…)	Ouvrage hydraulique.
Localisation du point, coordonnées GPS	Commune d'Arenthon, secteur *les Sablons*. N46°06 564' E006°20 533'
Description de l'ouvrage (dimensions, longueur, trottoirs ou banquettes,…)	Buse bétonnée d'environ 80 cm de diamètre.
Diagnostic de l'ouvrage (fonctionnalité, espèces concernées,..)	Peu fonctionnel pour la faune terrestre : dimensions, longueur, présence d'eau,…
Diagnostic de l'accessibilité à l'ouvrage	Espaces de qualité de part et d'autre : étangs, boisements, bords d'Arve, largement utilisables par la faune.
Espèces contactées	Néant.
Date du relevé	07/11/13
Auteur(s) du relevé	C. Gilles (FRAPNA)

Actions envisagées à très court terme	
Plan d'actions	Priorité à l'ouvrage hydraulique du Sion et à l'ouvrage routier de Scientrier.
Niveau de difficulté technique : forte, moyenne, faible	
Niveau de priorité forte, moyenne, faible	Faible

Recalibrer ce type d'ouvrage pourrait potentiellement intéresser la petite faune : amphibiens, petits mammifères,…
(crédit photo : C. Gilles)

Corridors biologiques

Ouvrages de franchissement des infrastructures autoroutières

Fiche synthétique relevé de terrain et plan d'actions

Secteur/autoroute : A 40/ tronçon Vougy-Bonneville

N° du point	2
Type d'ouvrage (inférieur, supérieur, hydraulique, routier, agricole,…)	Ouvrage hydraulique (*ruisseau le Béguet*)
Localisation du point, coordonnées GPS	N46°04.044' E006°29.291' Commune de Vougy.
Description de l'ouvrage (dimensions, longueur, trottoirs ou banquettes,…)	Ouvrage bétonné rectangulaire à fond caillouteux. Hauteur : 2 m, largeur : 1,6 m, longueur : 30 à 35 m Absence de banquette. Hauteur d'eau au moment du prélèvement : 5 à 10 cm.
Diagnostic de l'ouvrage (fonctionnalité, espèces concernées,..)	Pas d'utilisation à priori.
Diagnostic de l'accessibilité à l'ouvrage	Côté *bourg de Vougy*, zone urbanisée et nouvelles constructions qui empêchent l'accès à l'ouvrage. La faune qui longe l'autoroute pourrait potentiellement l'utiliser après aménagement.
Espèces contactées	Néant
Date du relevé	17/09/13
Auteur(s) du relevé	C. Gilles (FRAPNA)

Actions envisagées à très court terme	
Plan d'actions	Aménagement d'une banquette. Optimisation des espaces de déplacements le long de l'A40.
Niveau de difficulté technique : forte, moyenne, faible	Moyenne
Niveau de priorité forte, moyenne, faible	Moyenne

L'absence de banquettes peut représenter une contrainte importante pour la faune terrestre (*crédit photo : C. Gilles)*

Corridors biologiques

Ouvrages de franchissement des infrastructures autoroutières

Fiche synthétique relevé de terrain et plan d'actions

Secteur/autoroute : A40/tronçon Vougy-Bonneville

N° du point	3
Type d'ouvrage (inférieur, supérieur, hydraulique, routier, agricole,…)	Ouvrage routier supérieur pour l'accès à la sablière.
Localisation du point, coordonnées GPS	N46°04.148' E006°28.580' Commune de Vougy.
Description de l'ouvrage (dimensions, longueur, trottoirs ou banquettes,…)	Deux trottoirs d'environ 60 cm de large, peu ou pas utilisés par les piétons. Peu de véhicules.
Diagnostic de l'ouvrage (fonctionnalité, espèces concernées,..)	Inutilisable par la grande faune. Potentiellement utilisable par la petite et moyenne faune terrestre anthropophile.
Diagnostic de l'accessibilité à l'ouvrage	Côté *bourg de Vougy*, secteur pavillonaire, zone d'activités entravant l'accès à l'ouvrage (quelques friches relictuelles néanmoins). Côté *sablière*, l'accès semble possible.
Espèces contactées	Néant
Date du relevé	17/09/13
Auteur(s) du relevé	C. Gilles (FRAPNA)

Actions envisagées à très court terme	
Plan d'actions	Aménagement des trottoirs pour la petite faune terrestre. Mise en place de parapets d'occultation (rambardes opacifiantes).
Niveau de difficulté technique : forte, moyenne, faible	Faible
Niveau de priorité forte, moyenne, faible	Moyenne

L'installation de rambardes opacifiantes permet d'éviter l'éblouissement de la faune par les phares des véhicules et amène par ailleurs un sentiment de sécurité aux animaux *(crédit photo : C. Gilles)*

Corridors biologiques

Ouvrages de franchissement des infrastructures autoroutières

Fiche synthétique relevé de terrain et plan d'actions

Secteur/autoroute : A 40/tronçon Vougy-Bonneville

N° du point	4
Type d'ouvrage (inférieur, supérieur, hydraulique, routier, agricole,…)	Ouvrage hydraulique *(Le Bronze*)
Localisation du point, coordonnées GPS	N46°04.356' E006°27.161' Commune de Bonneville.
Description de l'ouvrage (dimensions, longueur, trottoirs ou banquettes,…)	Ouvrage bétonné d'environ 4 m de hauteur pour 5 m de largeur. Absence de banquette. *Le Bronze* est un corridor d'intérêt régional.
Diagnostic de l'ouvrage (fonctionnalité, espèces concernées,..)	Non fonctionnel car pas de passage pieds secs possible du fait de l'absence de banquette et du niveau d'eau (de plus vitesse rapide et débit important observés au moment du relevé).
Diagnostic de l'accessibilité à l'ouvrage	Côté D1203, accès possible le long de la ripisylve du Bronze et des zones longitudinales périphériques (zone de stockage de bois et étang en rive gauche et zone de dépôt de déchets verts, bande boisée, prairies à équins (engrillagées) en rive droite. Des réflecteurs anticollisions sont par ailleurs installés à proximité sur la D1203. Attention au cul-de-sac faunistique (secteur urbanisé, D19 à 3 voies, grillages,…) en rive droite de l'Arve, directement face à l'ouvrage (secteur des Crottes).
Espèces contactées	Nombreuses empreintes de sangliers (dans la bande boisée et au niveau de la zone de dépôt de déchets verts).
Date du relevé	17/09/13
Auteur(s) du relevé	C. Gilles (FRAPNA)

Actions envisagées à très court terme	
Plan d'actions	Réflexion sur l'opportunité d'aménager l'ouvrage. Si aménagement il y a, la faune doit absolument rester en rive gauche et surtout ne pas traverser *l'Arve* face à l'ouvrage (cul-de-sac faunistique et risques de collisions).
Niveau de difficulté technique : forte, moyenne, faible	Variable selon les actions à mener…
Niveau de priorité forte, moyenne, faible	Forte, quelque soient les actions à mener, au vu du contexte particulier de l'ouvrage et du corridor d'intérêt régional.

Ouvrage totalement inutilisable pour toute faune terrestre en période de hautes eaux…mais faut-il pour autant l'équiper ? (crédit photo : C. Gilles)

Corridors biologiques

Ouvrages de franchissement des infrastructures autoroutières

Fiche synthétique relevé de terrain et plan d'actions

Secteur/autoroute : A 40/tronçon Vougy-Bonneville

N° du point	5
Type d'ouvrage (inférieur, supérieur, hydraulique, routier, agricole,…)	Ouvrage routier supérieur.
Localisation du point, coordonnées GPS	Commune de Bonneville.
Description de l'ouvrage (dimensions, longueur, trottoirs ou banquettes,…)	Largeur de l'ouvrage correspondant au passage de deux véhicules légers. Deux trottoirs d'environ 50 cm. Relativement peu de trafic.
Diagnostic de l'ouvrage (fonctionnalité, espèces concernées,..)	Non fonctionnel pour la grande faune, potentiellement fonctionnel pour la petite et moyenne faune terrestre utilisant, même ponctuellement, la zone des étangs.
Diagnostic de l'accessibilité à l'ouvrage	Côté *les Fourmis*, seuls les étangs sont potentiellement connectés à l'ouvrage (Excoffier recyclage et autres bâtiments de la zone d'activité représentant clairement une rupture de connexion et un cul-de-sac faunistique). Côté *Corbière*, complexe de prairies (parfois avec clôtures) utilisables par la faune.
Espèces contactées	Néant
Date du relevé	17/09/13
Auteur(s) du relevé	C. Gilles (FRAPNA)

Actions envisagées à très court terme	
Plan d'actions	Réflexion sur l'opportunité de renaturer les trottoirs pour la petite et moyenne faune terrestre, au vu du contexte urbanisé côté *Les Fourmis*.
Niveau de difficulté technique : forte, moyenne, faible	Moyenne
Niveau de priorité forte, moyenne, faible	Faible

Seul un des côté de l'ouvrage dispose d'espaces de déplacement encore préservés *(crédit photo : C. Gilles)*

Corridors biologiques

Ouvrages de franchissement des infrastructures autoroutières

Fiche synthétique relevé de terrain et plan d'actions

Secteur/autoroute : A 40/tronçon Vougy-Bonneville

N° du point	6
Type d'ouvrage (inférieur, supérieur, hydraulique, routier, agricole,…)	Ouvrage inférieur agricole.
Localisation du point, coordonnées GPS	N46°03.984' E006°23.657' Commune de Bonneville.
Description de l'ouvrage (dimensions, longueur, trottoirs ou banquettes,…)	Ouvrage bétonné au substrat terreux, d'environ 5 m de hauteur pour 7 m de largeur et 20 m de longueur.
Diagnostic de l'ouvrage (fonctionnalité, espèces concernées,..)	Potentiellement utilisable du fait du calibrage de l'ouvrage et du contexte agricole encore relativement préservé.
Diagnostic de l'accessibilité à l'ouvrage	Côté *La Foulaz*, attention à l'urbanisation qui restreint les voies de déplacement. La connexion semble exister avec la rive droite du Borne. Côté *Monaz*, les espaces agricoles sont utilisables même si les éléments boisés (haies, bosquets) sont assez rares.
Espèces contactées	Empreintes de chien (dans l'ouvrage).
Date du relevé	17/09/13
Auteur(s) du relevé	C. Gilles (FRAPNA)

Actions envisagées à très court terme	Suivi de l'utilisation potentielle de l'ouvrage.
Plan d'actions	Amélioration des voies d'accès et préservation du foncier agricole.
Niveau de difficulté technique : forte, moyenne, faible	Moyenne
Niveau de priorité forte, moyenne, faible	Forte

Les ouvrages agricoles peuvent parfois être de bons points de franchissement autoroutier *(crédit photo : C. Gilles)*

Corridors biologiques

Ouvrages de franchissement des infrastructures autoroutières

Fiche synthétique relevé de terrain et plan d'actions

Secteur/autoroute : A 40/tronçon Vougy-Bonneville

N° du point	7
Type d'ouvrage (inférieur, supérieur, hydraulique, routier, agricole,…)	Ouvrage mixte inférieur : routier et hydraulique *(Le Borne*).
Localisation du point, coordonnées GPS	N46°04.090 ' E006°23.483' Commune de Bonneville.
Description de l'ouvrage (dimensions, longueur, trottoirs ou banquettes,…)	Ouvrage enjambant *le Borne* et deux infrastructures routières : la D12 (en rive gauche) et une petite route en rive droite. Les berges du *Borne* y sont abruptes, enrochées, peu, voire pas, praticables.
Diagnostic de l'ouvrage (fonctionnalité, espèces concernées,..)	Non fonctionnel en rive gauche. Fonctionnel en rive droite pour la petite et moyenne faune (renard,…). La grande faune pourrait aussi potentiellement l'utiliser en rive droite (peu de trafic et espaces encore préservés à proximité).
Diagnostic de l'accessibilité à l'ouvrage	Accès possible en rive droite (espaces agricoles). En rive gauche, rupture de connexion due à l'urbanisation.
Espèces contactées	Renard (fèces dans l'ouvrage)
Date du relevé	17/09/13
Auteur(s) du relevé	C. Gilles (FRAPNA)

Actions envisagées à très court terme	
Plan d'actions	Préservation des espaces agricoles périphériques.
Niveau de difficulté technique : forte, moyenne, faible	Faible
Niveau de priorité forte, moyenne, faible	Forte

La rive droite du Borne est largement utilisable, pour peu que les milieux environnants soient durablement *préservés (crédit photo : C. Gilles)*

Corridors biologiques

Ouvrages de franchissement des infrastructures autoroutières

Fiche synthétique relevé de terrain et plan d'actions

Secteur/autoroute : A 40/ tronçon Saint Pierre-Arenthon

N° du point	8
Type d'ouvrage (inférieur, supérieur, hydraulique, routier, agricole,…)	Ouvrage hydraulique (*Le Brachouet*).
Localisation du point, coordonnées GPS	N46°04.907' E006°22.369' Commune de Saint-Pierre-en-Faucigny.
Description de l'ouvrage (dimensions, longueur, trottoirs ou banquettes,…)	Largeur : 3 m Hauteur : environ 1 m Pas de banquettes.
Diagnostic de l'ouvrage (fonctionnalité, espèces concernées,..)	Non fonctionnel. Niveau d'eau important, absence de banquettes pour un passage pieds-secs. L'ouvrage est situé sur un large corridor d'intérêt régional.
Diagnostic de l'accessibilité à l'ouvrage	Milieux favorables de part et d'autres : boisement, prairies, étangs,… largement utilisables.
Espèces contactées	Sangliers (empreintes côté *Brachouet)*
Date du relevé	07/11/13
Auteur(s) du relevé	C. Gilles (FRAPNA)

Actions envisagées à très court terme	
Plan d'actions	Dans l'idéal, recalibrage de l'ouvrage. A minima, mise en place de banquettes.
Niveau de difficulté technique : forte, moyenne, faible	Moyenne
Niveau de priorité forte, moyenne, faible	Forte

L'ouvrage côté Brachouet et côté étangs (*crédit photo : C. Gilles)*

Le Brachouet et le secteur des étangs de l'Arve représentent de bons espaces de déplacement pour la faune sauvage *(crédit photo : C. Gilles).*

Corridors biologiques

Ouvrages de franchissement des infrastructures autoroutières

Fiche synthétique relevé de terrain et plan d'actions

Secteur/autoroute : A 40/tronçon Saint Pierre-Arenthon

N° du point	9
Type d'ouvrage (inférieur, supérieur, hydraulique, routier, agricole,…)	Ouvrage supérieur (*la Papèterie*).
Localisation du point, coordonnées GPS	N46°06.023' E006°21.961' Commune d'Arenthon.
Description de l'ouvrage (dimensions, longueur, trottoirs ou banquettes,…)	Ouvrage privé, donc peu de trafic.
Diagnostic de l'ouvrage (fonctionnalité, espèces concernées,..)	Pourrait être fonctionnel, y compris pour la grande faune. L'ouvrage est situé sur un large corridor d'intérêt régional.
Diagnostic de l'accessibilité à l'ouvrage	Milieux favorables de part et d'autres : boisements, zones humides, étang,… A noter, la construction d'un téléski pouvant contraindre la fonctionnalité du passage. Des entreprises et zone urbanisée côté *la Papèterie*. Réflecteurs sur la D9, à proximité de l'ouvrage (secteur *les Chars*). A noter, un ouvrage busé sous l'autoroute, à proximité immédiate du pont.
Espèces contactées	Néant. Propriété privée *(« entrée interdite »)* empêchant un diagnostic plus fin (mais ouvrage déjà diagnostiqué lors de l'étude préalable contrat corridors de 2010).
Date du relevé	07/11/13
Auteur(s) du relevé	C. Gilles (FRAPNA)

Actions envisagées à très court terme	Etude fine de la fonctionnalité potentielle ou réelle de l'ouvrage.
Plan d'actions	Animation auprès du propriétaire pour étudier et améliorer l'attractivité de l'ouvrage. Mesures d'ores et déjà préconisées : parapets d'occultation ou écrans de végétaux, renaturation du revêtement.
Niveau de difficulté technique : forte, moyenne, faible	Moyenne
Niveau de priorité forte, moyenne, faible	Forte

Le pont de la Papèterie mérite à minima d'être étudié pour ses possibilités de franchissement autoroutier (*crédit photo : C. Gilles*).

Diagnostic A 410

Carte de localisation des points de contrôle et fiches synthétiques

Cartographie des points de franchissement de l'A410 par la faune & points de coupures

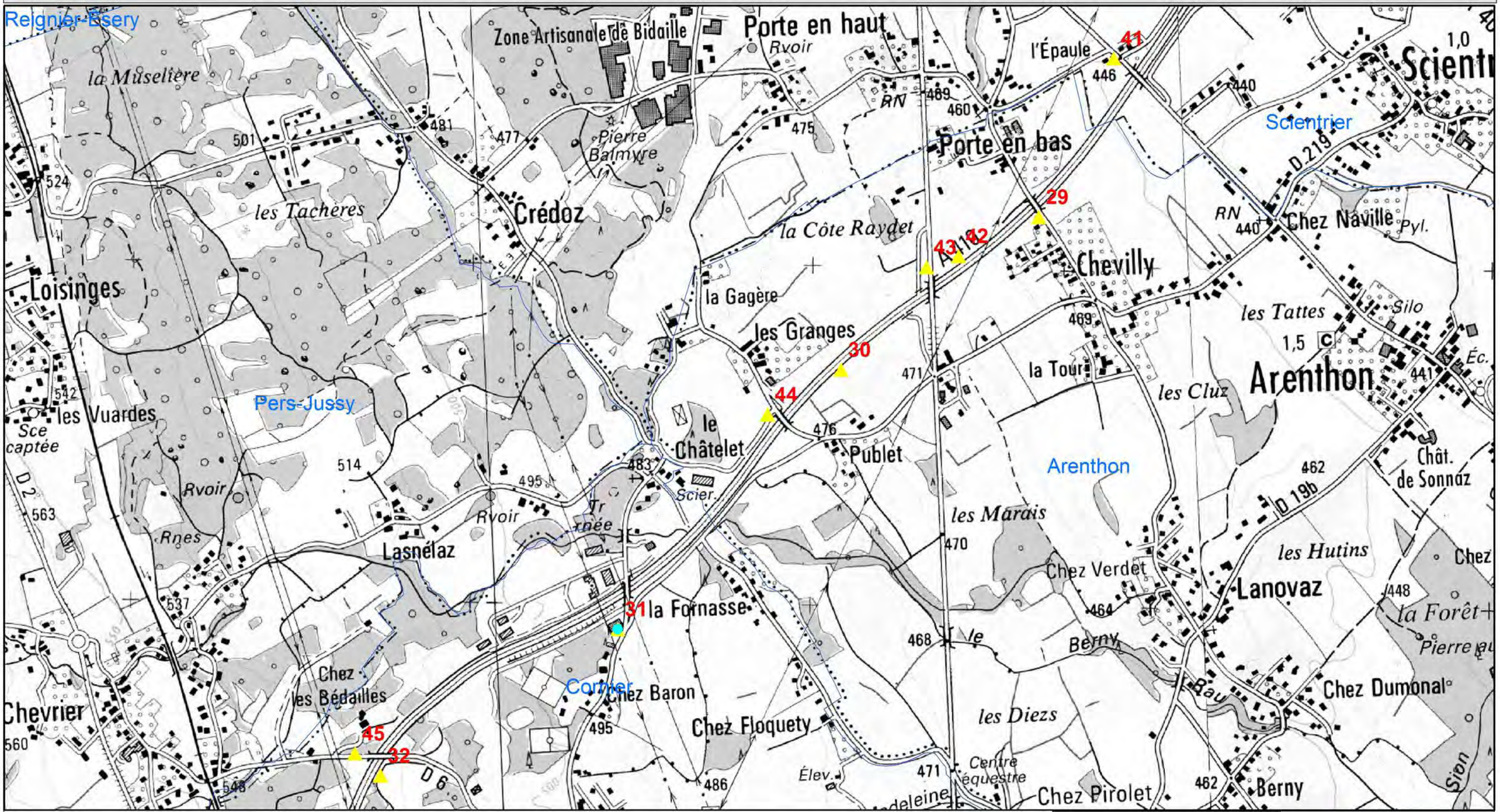

▲ Point de passage ou zone de conflit prioritaires

Commune

X. CHOPY, FDC 74,
Chargé d'études environnementales
Données RGD74 & FDC74
09/10/13. ArcGIS 10.0.

Instinctivement Nature
Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-savoie
Impasse des Glaises - 74350 VILLY-LE-PELLOUX

Corridors biologiques

Ouvrages de franchissement des infrastructures autoroutières

Fiche synthétique relevé de terrain et plan d'actions

Secteur/autoroute : A410

N° du point	29
Type d'ouvrage (inférieur, supérieur, hydraulique, routier, agricole,…)	Pont.
Localisation du point, coordonnées GPS	Commune: Arenthon.
Description de l'ouvrage (dimensions, longueur, trottoirs ou banquettes,…)	Zone agricole et habitations, pont deux voies.
Diagnostic de l'ouvrage (fonctionnalité, espèces concernées,..)	Passage possible de la petite et grande faune, à vérifier selon la fréquentation par les véhicules à moteurs.
Diagnostic de l'accessibilité à l'ouvrage	Plaine agricole, tissus bocager faible à inexistant à proximité immédiate de l'ouvrage ne facilitant pas l'approche des animaux. La proximité immédiate des hameaux de Chevilly et de Porte en Bas contraint l'approche des individus, le lien avec la Plaine des Rocailles (zone relais importante) est donc limité.
Espèces contactées	Néant.
Date du relevé	09/10/13
Auteur(s) du relevé	FDC74

Actions envisagées à très court terme	Confirmation déplacement faune.
Plan d'actions	Aménagement de l'ouvrage (banquette en herbe et accessibilité). Enherber les trottoirs pour faciliter le passage. Limiter l'extension des hameaux de Chevilly et de Porte en Bas. Conservation des haies d'intérêts à proximité de l'ouvrage, plantation de nouvelles.
Niveau de difficulté technique : forte, moyenne, faible	Moyenne
Niveau de priorité forte, moyenne, faible	Forte

Point 29 (Source FDC74)

Corridors biologiques

Ouvrages de franchissement des infrastructures autoroutières

Fiche synthétique relevé de terrain et plan d'actions

Secteur/autoroute : A410

N° du point	30
Type d'ouvrage (inférieur, supérieur, hydraulique, routier, agricole,…)	Tunnel - ouvrage hydraulique.
Localisation du point, coordonnées GPS	Commune: Arenthon.
Description de l'ouvrage (dimensions, longueur, trottoirs ou banquettes,…)	Zone agricole avec forêt à proximité. Tunnel non franchissable en véhicule.
Diagnostic de l'ouvrage (fonctionnalité, espèces concernées,..)	Passage possible de la petite et grande faune.
Diagnostic de l'accessibilité à l'ouvrage	Au sud de l'ouvrage, approche facilitée par un tissus bocager dense mais inexistant à proximité immédiate de l'ouvrage. Au nord, prairies agricoles, aucune haie à proximité immédiate de l'ouvrage, le bois des Tachères facilite l'approche depuis le Plateau des Bornes.
Espèces contactées	Néant.
Date du relevé	09/10/2013
Auteur(s) du relevé	FDC74

Actions envisagées à très court terme	Confirmation passage faune.
Plan d'actions	Conservation de l'ouvrage. Préserver les abords de l'ouvrage, replanter des haies à proximité immédiate de l'ouvrage, les connecter avec les Bois de Tachères et le réseau bocager au sud de l'ouvrage.
Niveau de difficulté technique : forte, moyenne, faible	Faible
Niveau de priorité forte, moyenne, faible	Forte

Point 30 (FDC74)

Corridors biologiques

Ouvrages de franchissement des infrastructures autoroutières

Fiche synthétique relevé de terrain et plan d'actions

Secteur/autoroute : A410

N° du point	42
Type d'ouvrage (inférieur, supérieur, hydraulique, routier, agricole,…)	Protection grillagée défectueuse - ouest A410.
Localisation du point, coordonnées GPS	Commune: Arenthon
Description de l'ouvrage (dimensions, longueur, trottoirs ou banquettes,…)	Zone agricole. Grillage soulevé.
Diagnostic de l'ouvrage (fonctionnalité, espèces concernées,..)	Passage petite et moyenne faune.
Diagnostic de l'accessibilité à l'ouvrage	Prairies, haies bocagères éparses depuis la Côte Raydet mais accès largement circonscrit par le tissus d'urbanisation depuis la zone industrielle de la Bidaille jusqu'au hameau de Porte en Bas.
Espèces contactées	Néant.
Date du relevé	09/10/2013
Auteur(s) du relevé	FDC74

Actions envisagées à très court terme	Compléter le grillage pour empêcher l'accès des animaux sur l'autoroute.
Plan d'actions	Compléter le grillage
Niveau de difficulté technique : forte, moyenne, faible	Faible
Niveau de priorité forte, moyenne, faible	Forte

Point 42 (Source FDC74)

Corridors biologiques

Ouvrages de franchissement des infrastructures autoroutières

Fiche synthétique relevé de terrain et plan d'actions

Secteur/autoroute : A410

N° du point	43
Type d'ouvrage (inférieur, supérieur, hydraulique, routier, agricole,…)	Pont.
Localisation du point, coordonnées GPS	Commune: Arenthon.
Description de l'ouvrage (dimensions, longueur, trottoirs ou banquettes,…)	Zone agricole. Pont routier avec route très fréquentée à 2 voies. Proximité Plaine des Rocailles. Proximité point 42 = coulée sous grillage (besoin de traverser l'ouvrage).
Diagnostic de l'ouvrage (fonctionnalité, espèces concernées,..)	Passage possible de la petite et grande faune mais peu probable compte tenu de la fréquentation des véhicules à moteur..
Diagnostic de l'accessibilité à l'ouvrage	Prairies, haies bocagères éparses depuis la Côte Raydet mais accès par le Plateau des Bornes largement circonscrit par le tissus d'urbanisation depuis la zone industrielle de la Bidaille jusqu'au hameau de Porte en Bas.
Espèces contactées	Néant.
Date du relevé	09/10/2013
Auteur(s) du relevé	FDC74

Actions envisagées à très court terme	Evaluer les passages sur les points 29, 43, 44 et 45 en vue d'une priorisation.
Plan d'actions	Envisager une banquette enherbée pour le passage. Conserver les derniers espaces boisés (haies) au nord de l'ouvrage (Côte Raydet). Conserver la continuité des espaces naturels entre l'extension du tissus urbain, entre la zone industrielle de la Bidaille jusqu'au hameau de Porte en Bas. Idem au sud de l'ouvrage avec les hameaux de Publet et Chevilly.
Niveau de difficulté technique : forte, moyenne, faible	Forte (compte tenu de la fréquentation par les véhicules).
Niveau de priorité forte, moyenne, faible	Forte (à déterminer en fonction de la fonctionnalité du point 29).

Point 43 (Source FDC74)

Corridors biologiques

Ouvrages de franchissement des infrastructures autoroutières

Fiche synthétique relevé de terrain et plan d'actions

Secteur/autoroute : A410

N° du point	44
Type d'ouvrage (inférieur, supérieur, hydraulique, routier, agricole,…)	Pont au dessus de l'autoroute.
Localisation du point, coordonnées GPS	Commune: Arenthon
Description de l'ouvrage (dimensions, longueur, trottoirs ou banquettes,…)	Espaces agricoles. Peu fréquenté..
Diagnostic de l'ouvrage (fonctionnalité, espèces concernées,..)	Passage possible de la petite et grande faune à vérifier selon la fréquentation de la voie par les véhicules à moteur.
Diagnostic de l'accessibilité à l'ouvrage	Au sud de l'ouvrage, accès facilité par la ripisylve du Berny. Réseau bocager dense à proximité immédiate au sud de l'ouvrage, plus lâche au nord avec la présence du hameau des Granges qui ne facilite pas l'approche.
Espèces contactées	Néant
Date du relevé	09/10/2013
Auteur(s) du relevé	FDC74

Actions envisagées à très court terme	Cf. Fiche 43.
Plan d'actions	Envisager une banquette enherbée pour le passage. Conserver la ripisylve du Berny au sud et les espaces boisés au nord qui rejoignent la plaine des Rocailles.
Niveau de difficulté technique : forte, moyenne, faible	Moyenne
Niveau de priorité forte, moyenne, faible	Forte

Point 44 (Source FDC74)

Annexe 5

Structures et personnes ayant participé aux études complémentaires Vallée de l'Arve en 2013 (ateliers techniques, contributions et fourniture de données, séance de restitution du 9 décembre 2013)

- AAPPMA du Faucigny : Denis Missillier, Olivier Trégolent
- ACCA Evires : Charles Duret, Paulette Maulet
- Agence de l'eau : Sandrine Chapelet
- Agriculteurs : Franck Corbet
- Annemasse agglo : Véronique Lallée
- Apollon 74 : Luc Mery
- AREA: Guy Favre, Carole Ascensi
- Association de protection du Môle : Jean Michel Molliex
- Association Pays Rochois au Naturel : Claudine Chérèze
- Association Arenthon Environnement : Christine Suard
- Association L'Abeille : Thierry Decurninge
- Asters : Aline Breton, Marion Degroot, Christian Schwoerer
- ATMB : Cécile Dubois-Carrier, Gaétan Masson, Cédric Guibout
- CA Savoie Mont-Blanc : Franck Jacquard, Jean-François Veyrat, Christelle Chesney, Emilie Guyard, Nicolas Weirich, Charles Ancrenaz
- CC Arve-Salève : Frédérique Pellier, Marie Bunel, Anne-Lori Charon
- CC du Pays Rochois : Philippe Debord, Eric Meynet, Mathilde Metzger, Guy Dujourdhui, Claude Bouquerand, Victoria Hernandez, Rachel Malinine
- CC Faucigny - Glières : Marion Rivollet Thibaut Deschamp, Noémie Castaing

- CC des 4 Rivières : Bruno Forel, Lucille Petry, Richard Thomassier, Simon Glesser
- Conseil général 74 : Eric Cavazzana, Bruno Grand, Danièle Teyssonneyre, Philippe Sol
- Commune de Vétraz-Monthoux : Jacques Laratte
- Commune de Lucinges : Jean-Luc Soulat, Christian Grand
- Commune de Bonne : Yves Cheminal
- Commune de Gaillard : Franz Eycken
- Commune de Fillinges : Bruno Forel
- Commune d'Etrembières : Bruno Tassan
- Commune de Faucigny : Bernard Chatel
- Commune de Ville-en-Sallaz : Claudine Ranvel
- Commune de Saint-Jean-de-Tholome : Christine Chaffard
- Commune de Saint-Jeoire : Gilles Perret
- Commune de Marignier : Marion Le Jay
- Commune de La Tour : Jean Pelisson
- Commune de Viuz-en-Sallaz : Jean-Pierre Cheneval
- Commune de Megevette : Etienne Grivaz
- Commune d'Onnion : Yvon Berthier
- Commune de Petit-Bornand : Marc Chuard
- Commune d'Evires : Maurice Lyonnet
- Commune de Contamine-sur-Arve : Serge Savoini
- Commune de Reignier-Esery : Jean-François Ciclet
- Commune de La Roche-sur-Foron : Evelyne Pruvost, Sébastien Alphonse,
- Commune d'Amancy : Chantal Delavenay
- Commune d'Ayse : Jean-Pierre Mermin
- DDT 74 : David Bachellerie, Georges Chamoux, Manuel Thuault

- 2CCAM: Fiona Prioul
- FDC 74 : Eric Coudurier, Jean-Jacques Pasquier, Pascal Roche, Xavier Chopy
- FDP 74 : Céline Chasserieau
- FRAPNA Haute-Savoie : Christophe Gilles, Marie Hébert, Damien Hiribarrondo, Natacha Leurion-Pansiot
- Grand Genève : Sandra Mollier, Sylvie Vares
- HEPIA : Damien Dumusque, Alain Dubois
- LPO 74 : Baptiste Douteau
- Naturalistes: Denis Jordan, Antoine Guibentif
- ONEMA : Philippe Faucon-Mouton
- ONF : Danièle Chappaz, Jean-Paul Geffard, Bertrand Aubineau
- Région Rhône-Alpes : Bertille Clavel
- SIAEAB : Robert Dechamboux
- SIFOR : Mélanie Barber, Arnaud Delajoud
- SM3A : Anne Lepeu, Marion Rivollet, Robert Burgniard, Redy Tassile, Tanya Naville, Nicolas Le Mehaute, Franck Baz, Sylvie Duplan, Bruno Tassan, Claude Moenne
- Syndicat Mixte du Salève : Eric Dürr